



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent du patrimoine canadien

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 142

Le mercredi 27 novembre 2024

Présidente : L'honorable Hedy Fry



Comité permanent du patrimoine canadien

Le mercredi 27 novembre 2024

• (1640)

[Français]

La présidente (L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.)): J'ouvre maintenant la séance.

Je vous souhaite la bienvenue à la 142^e réunion du Comité permanent du patrimoine canadien.

[Traduction]

Avant de commencer, j'aimerais rappeler à tout le monde les règles. Vous trouverez les directives sur les cartes qui se trouvent sur votre table, qui vous indiquent où placer vos appareils pour ne pas provoquer un retour de son pour les interprètes.

La réunion d'aujourd'hui se déroule dans un format hybride. Je tiens à vous rappeler les directives suivantes.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous nomme. Pour les membres qui participent en personne, veuillez lever la main, ou si vous participez par Zoom, vous pouvez cliquer sur l'icône « lever la main » au bas de l'écran de votre ordinateur.

De plus, je tiens à vous rappeler que toutes les observations doivent être adressées par l'entremise de la présidence.

Je vais vous avertir lorsqu'il vous restera 30 secondes. Je vais crier, « 30 secondes », et vous m'entendrez car je ne peux pas me fier à ce que vous leviez la tête pour voir que je vous fais signe. Vous recevrez essentiellement un avertissement lorsqu'il vous restera 30 secondes pour conclure votre intervention.

Conformément à l'ordre de renvoi du mardi 29 octobre, le Comité reprend son examen approfondi du huitième rapport du Comité permanent du patrimoine canadien.

Aujourd'hui, pour parler de ce rapport, je souhaite la bienvenue à notre témoin. Nous n'avons qu'un témoin aujourd'hui.

Bienvenue, madame Marie-Philippe Bouchard, présidente-directrice générale de TV5 Québec Canada.

Vous disposez de cinq minutes, madame Bouchard, pour faire votre déclaration liminaire. Je vous avertirai lorsqu'il ne vous restera que 30 secondes. Il y aura ensuite une période où les membres vous poseront des questions.

Veuillez commencer, madame Bouchard, pour cinq minutes.

[Français]

Mme Marie-Philippe Bouchard (présidente-directrice générale, TV5 Québec Canada, à titre personnel): Madame la présidente, membres du Comité, je m'appelle Marie-Philippe Bouchard, et je suis la présidente-directrice générale de TV5 Québec Canada, un diffuseur indépendant canadien à but non lucratif qui exploite, sous licence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunica-

tions canadiennes, deux chaînes francophones, TV5 et Unis TV. Ces chaînes sont disponibles partout au Canada sur le service de base des entreprises de télédistribution, ainsi que sur une plateforme de diffusion en continu, TV5Unis. Nous sommes l'opérateur audiovisuel de la Francophonie pour le territoire canadien. À ce titre, avec notre partenaire TV5MONDE, nous avons lancé, il y a cinq ans déjà, la plateforme mondiale francophone de diffusion en continu TV5MONDEplus, disponible dans 200 pays et territoires. Unis TV, quant à elle, a la mission de nouer des liens entre les communautés francophones en milieu minoritaire et les régions du Québec, et de refléter la richesse et la diversité de la création audiovisuelle issue de ces communautés.

Comme vous le savez sans doute, j'ai été récemment nommée par le gouverneur en conseil au poste de présidente-directrice générale de CBC/Radio-Canada pour un mandat de cinq ans à compter du 3 janvier 2025. Je suis très honorée de cette occasion de servir mes concitoyens à la tête du diffuseur public.

• (1645)

[Traduction]

Pour moi, ce serait comme un retour à la maison, après avoir passé près de 30 ans à CBC/Radio-Canada. J'ai eu l'occasion de travailler avec de grands professionnels pendant 12 ans, au service juridique et aux affaires réglementaires, dans deux postes de l'entreprise, pour soutenir les médias anglophones et francophones. J'ai passé 10 ans dans les services francophones des nouvelles et des actualités, à la télévision et à la radio. Durant cette période, j'ai coprésidé et corédigé, avec ma collègue Esther Enkin de CBC News, une refonte et une amélioration ambitieuses des normes et des pratiques journalistiques de CBC/Radio-Canada.

Au cours des six dernières années de ma carrière au sein du radiodiffuseur public, j'ai fait partie de l'équipe de direction des services en français, d'abord en tant que directrice exécutive de la planification, puis en tant que directrice générale des services numériques et de la musique. Dans chacune de ces fonctions, j'ai codirigé plusieurs projets de transformation en collaboration avec mes homologues des services en anglais.

Je ne vous dis pas cela pour me vanter, bien que je sois très fière de ce que j'ai fait, mais parce que je suis consciente que je n'étais pas un personnage public jusqu'à maintenant et que les gens peuvent avoir un intérêt légitime à connaître l'expérience que j'apporte à la direction de CBC/Radio-Canada.

L'organisation a changé et a continué de se transformer depuis mon départ il y a presque neuf ans. J'en suis consciente. C'est pour quoi je veux prendre le temps d'écouter les employés, les intervenants et, surtout, les Canadiens, les utilisateurs et les non-utilisateurs des divers services offerts par CBC/Radio-Canada.

Comme n'importe quel nouveau PDG, je m'attends à passer mes premières semaines à écouter les gens et à recueillir et à analyser des renseignements afin que la stratégie que nous élaborons et les objectifs que nous fixons aient un sens pour les Canadiens, habitent les employés et soutiennent les partenaires et les intervenants.

[Français]

Nous vivons une période fascinante de transformation des besoins et habitudes de consommation médiatique et d'évolution des modes de production et de distribution des contenus. Ces transformations et évolutions sont source d'occasions d'améliorer le service aux citoyens et le soutien aux créateurs de contenus. Toutefois, elles sont aussi empreintes de risques et de menaces, notamment pour notre souveraineté culturelle, pour la pluralité des voix et pour le droit du public à une information de qualité, vérifiée, intègre et pertinente, tant sur les plans local et régional que sur les plans national et international.

C'est pourquoi il est si important que les acteurs clés de notre environnement médiatique, dont fait assurément partie CBC/Radio-Canada, s'adaptent et se transforment pour continuer ensemble à soutenir la vie culturelle et démocratique des deux communautés de langue officielle et des communautés autochtones qui sont présentes partout sur le territoire canadien.

C'est le défi que relève tous les jours mon équipe de TV5 Québec Canada, et celui que j'aurai l'honneur de continuer à relever avec les équipes de CBC/Radio-Canada.

Je vous remercie.

[Traduction]

La présidente: C'était très efficace, madame Bouchard. Vous avez pris moins de temps que ce qu'on vous avait accordé. Merci.

Je veux commencer la période des questions. Les interventions seront de six minutes.

Je commencerai avec M. Kurek du Parti conservateur pour six minutes, je vous prie.

M. Damien Kurek (Battle River—Crowfoot, PCC): Je vous remercie, madame la présidente.

Merci de vous joindre à nous aujourd'hui, madame Bouchard.

J'ai entendu les témoignages de la ministre et de Mme Tait à ce comité, et très souvent des témoignages de libéraux, et ils semblent penser que les choses vont bien à CBC. Ils relèvent parfois quelques défis, mais je me demande si vous êtes du même avis que les choses vont bien.

Mme Marie-Philippe Bouchard: Comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, je pense que tout est un défi de nos jours pour les radiodiffuseurs. C'est mon expérience.

Je m'attends à ce qu'il y ait des défis de taille à CBC/Radio-Canada. Je pense aussi qu'il y a eu de grands changements ces dernières années, surtout dans le marché numérique, et que CBC et Radio-Canada ont été des chefs de file dans ce domaine. D'autres

radiodiffuseurs ont certainement bénéficié de ce que CBC/Radio-Canada a accompli.

• (1650)

M. Damien Kurek: La subvention d'environ 1,4 milliard de dollars versée par les contribuables au radiodiffuseur public fait l'objet de discussion. Une demande d'accès à l'information a révélé que Mme Tait a elle-même reconnu que la campagne visant à abolir le financement de CBC prenait de l'ampleur. C'est certainement ce que me disent mes électeurs. En avez-vous entendu parler?

Mme Marie-Philippe Bouchard: Personne ne m'a demandé d'abolir le financement de CBC ou ne m'a demandé ce que je pensais de la question.

Comme je l'ai dit, je travaille pour un radiodiffuseur français transnational. Je communique avec mes collègues de France Télévisions, des Belges et des Suisses. Je sais qu'il y a un débat dans toutes les démocraties sur la voie à suivre pour les radiodiffuseurs publics. Je sais que ce débat a lieu au Canada, et je pense que c'est un débat sain. À l'avenir, de nombreuses questions peuvent être débattues sur la valeur d'avoir un radiodiffuseur public.

C'est tout ce que je peux dire pour l'instant, car je n'ai pas beaucoup de renseignements internes, comme vous le comprendrez.

M. Damien Kurek: Je suis sûr que cela changera dans une quarantaine de jours.

L'une des principales questions qui ont été soulevées à ce comité, et j'en ai certainement entendu parler dans le cadre de mes fonctions de porte-parole en matière de patrimoine, c'est que les Canadiens sont extrêmement frustrés par les 18 millions de dollars de primes qui ont été versés à des cadres, à des gestionnaires et à des employés non syndiqués de CBC. Pour mettre cela en contexte, les primes versées aux cadres et aux membres de l'équipe de direction de CBC s'élèvent en moyenne à 71 000 \$ par personne, ce qui est plus que ce que le Canadien moyen gagne, à un moment où les Canadiens ont du mal à joindre les deux bouts.

La PDG actuelle, qui sera bientôt votre prédécesseure, et la ministre ont refusé de dénoncer le versement de primes aussi importantes à un moment où les indicateurs de rendement clés ne sont généralement pas atteints ou font l'objet d'ajustements pour pouvoir l'être. Les Canadiens partagent ce sentiment que je qualifierais d'indignation face aux millions de dollars versés à des cadres hautement rémunérés et l'existence d'un club de 497 000 \$ qui vient d'être révélé cette semaine. Sept personnes à CBC gagnent près d'un demi-million de dollars par année.

Partagez-vous la frustration de voir que ces généreuses primes sont versées alors que les Canadiens ont du mal à joindre les deux bouts?

Mme Marie-Philippe Bouchard: Cette question comporte de nombreux éléments.

Permettez-moi de commencer par dire que je pense qu'il est sain pour n'importe quelle entreprise, publique ou privée — surtout pour une entreprise publique — de revoir ses pratiques salariales au fil du temps et de pouvoir dire qu'elles correspondent à ce que le marché demande.

À part cela, je n'ai aucune information à l'interne sur qui est payé quoi. Il est difficile de m'indigner si je n'ai pas d'information.

M. Damien Kurek: À la lumière de ce débat très public — qui a été présenté à ce comité —, seriez-vous prête à vous engager aujourd'hui à cesser de verser les types de primes que nous avons vus au cours des derniers exercices financiers et qui ont causé beaucoup de frustration à de nombreux Canadiens?

Mme Marie-Philippe Bouchard: Je crois savoir que le conseil d'administration a demandé une étude qui sera mise à ma disposition et à celle du conseil au début de l'année 2025. Je m'attends à ce que cette étude éclaire de nombreuses décisions pour l'avenir. J'attendrais de voir ce que l'étude révèle.

M. Damien Kurek: L'un des défis de cette étude est le suivant: le conseil d'administration a approuvé le rendement de Mme Tait, même si, je pense, d'après toutes les mesures objectives, les dernières années ont représenté un défi important pour CBC.

J'ai une dernière question à poser dans les quelque 30 secondes qui me restent: alors que Mme Tait se retire de ce poste et que vous entrez en fonction, seriez-vous prête à déclarer clairement que vous n'êtes pas favorable à une indemnité de départ importante financée par les contribuables pour la directrice générale sortante?

• (1655)

Mme Marie-Philippe Bouchard: D'après ce que je comprends, il n'y a pas d'indemnité de départ pour un directeur général en fin de mandat. Ce n'est en tout cas pas ce que j'ai compris de mes propres conditions. Je ne toucherai pas d'indemnité de départ à la fin de mon mandat. Bien que je ne connaisse pas les détails, je ne m'attends pas à ce que cela fasse partie de la situation à l'heure actuelle.

De plus, je n'aurais de toute façon aucune influence sur cette décision. Je ne pense pas que ce soit le cas ici cependant.

M. Damien Kurek: C'est très intéressant, car lorsque la question a été posée dans le passé, on a refusé de parler de ce à quoi cela pourrait ou ne pourrait pas ressembler.

Mes six minutes sont écoulées; je vous remercie.

La présidente: C'est très bien. Vous avez légèrement dépassé le temps imparti, monsieur Kurek, mais c'est correct. Nous allons le permettre.

M. Michael Coteau (Don Valley-Est, Lib.): C'est bien.

La présidente: La prochaine intervenante est Mme Lattanzio, pour les libéraux. Vous disposez de six minutes.

On vous écoute, je vous prie, madame Lattanzio.

Mme Patricia Lattanzio (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je veux remercier le témoin de comparaître aujourd'hui, à titre personnel, après une motion très anormale de la Chambre des communes adoptée par les partis de l'opposition qui demandait la comparution de Mme Bouchard.

Madame Bouchard, on vous a demandé de comparaître devant nous aujourd'hui avant même votre entrée en poste. Si j'ai bien compris, ce sera le 3 janvier 2025. On vous demande maintenant de répondre à des questions pendant une plus longue période que la plupart des témoins qui comparaissent à titre personnel. D'après la dernière série de questions, il est clair que les conservateurs veulent vous piéger pour que vous disiez quelque chose à propos de CBC/Radio-Canada avant même que vous n'entriez en fonction en tant que PDG.

Madame la présidente, je tiens à préciser que certains d'entre nous dans cette salle pensent qu'il est ridicule de demander à une personne de commenter une situation sur laquelle elle n'a même pas eu l'occasion d'être informée ou sur un travail qu'elle n'a même pas commencé à exercer.

Je poserai peut-être des questions sur votre rôle passé.

[Français]

Si vous le permettez, je vais poursuivre en français.

Je vais vous poser une question sur la direction d'un radiodiffuseur que vous connaissez très bien.

Pouvez-vous nous fournir des détails sur votre expérience à la tête de TV5 Québec Canada, ainsi que sur les projets que vous avez pu superviser en tant que présidente-directrice générale?

Mme Marie-Philippe Bouchard: Je suis à la tête de TV5 Québec Canada depuis neuf ans. C'est une société à but non lucratif de beaucoup plus petite taille que CBC/Radio-Canada, d'où je venais.

Une des choses que j'ai apprises en exerçant des fonctions de gestion dans cette entreprise, c'est l'extraordinaire agilité que l'on peut développer dans de telles conditions, ainsi que les avantages d'entretenir des relations de collaboration avec d'autres diffuseurs publics. C'est la nature même de TV5 d'être en relation avec des diffuseurs publics d'autres pays, comme certains pays d'Europe, mais aussi avec les diffuseurs publics du territoire.

J'entretiens alors des relations avec Télé-Québec, la Société Radio-Canada, TFO, ainsi qu'avec d'autres entités, mais aussi, bien sûr, avec nos partenaires producteurs francophones en milieu minoritaire et les producteurs francophones du Québec. C'est donc grâce à un tissu de relations collaboratives qu'une petite organisation peut obtenir d'aussi beaux résultats.

Mme Patricia Lattanzio: On comprend bien que TV5 est un autre média de service public. Quels sont les principes de la radio-diffusion publique qui différencient TV5, la CBC et la Société Radio-Canada de TVA ou de CTV?

Mme Marie-Philippe Bouchard: Le premier principe, c'est l'universalité.

Nous nous adressons à un auditoire en cherchant d'abord à être accessibles à tous et à répondre à leurs besoins de base par rapport à notre mandat. Nous, à TV5, nous avons un mandat précis visant la francophonie, et nous ne produisons pas d'informations quotidiennes. Par contre, nous diffusons de l'information qui provient de nos partenaires européens. Notre travail est donc complémentaire à celui d'autres diffuseurs, de diffuseurs éducatifs comme Télé-Québec et TFO, et, évidemment, du diffuseur national CBC/Radio-Canada, en particulier de la Société Radio-Canada. Nous collaborons à l'enrichissement des services offerts aux auditoires.

Mme Patricia Lattanzio: Selon vous, madame Bouchard, si les médias de service public n'existaient pas et si le déclin de la viabilité des entreprises de médias privés se poursuivait, quel risque cela poserait-il?

Mme Marie-Philippe Bouchard: Le risque est déjà présent. Il y a le risque qu'un désert d'information s'installe dans certaines régions, parce que les conditions d'exploitation des médias, que ce soit des médias écrits, numériques ou radiodiffusés, sont de plus en plus difficiles. Le service public assure une couverture de base partout au pays. C'est franchement fondamental. Or, il y a plus que ça. Beaucoup de communautés ne seraient pas desservies du tout. Je pense particulièrement aux communautés francophones en milieu minoritaire. Il faut des diffuseurs comme Radio-Canada, TFO et TV5 pour réussir à offrir un menu d'informations, de documentaires, de divertissements et d'émissions pour enfants qui correspondent aux droits des citoyens de ces régions.

• (1700)

Mme Patricia Lattanzio: Il y a un parti qui voudrait justement se défaire de CBC/Radio-Canada. Cela pourrait-il impliquer une perte de milliers et de milliers d'emplois?

Mme Marie-Philippe Bouchard: Je ne sais pas ce que vous voulez dire par « se défaire de ».

Mme Patricia Lattanzio: Je veux dire...

[Traduction]

Si nous voulions abolir le financement de CBC/Radio-Canada, cela n'entraînerait-il pas des milliers de pertes d'emplois?

[Français]

Mme Marie-Philippe Bouchard: Le modèle de financement actuel de CBC/Radio-Canada est un modèle largement basé sur les crédits parlementaires. Il est aussi basé sur un mandat législatif et sur les conditions des licences que le CRTC donne aux diffuseurs publics. Toute cette triangulation doit donc fonctionner. Il faut que le financement soit en lien avec le mandat, de même qu'avec les conditions du CRTC. Si on déséquilibre ce triangle, on crée une rupture de fonctionnement. Le mandat ne pourra pas être rempli, ou les conditions de licence du CRTC ne pourront pas être respectées.

Mme Patricia Lattanzio: Donc, s'il n'y a pas d'argent, il n'y a pas d'emploi.

Mme Marie-Philippe Bouchard: C'est évident qu'un diffuseur...

[Traduction]

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

[Français]

Mme Marie-Philippe Bouchard: ... a des employés qu'il doit payer. Cela fait partie de ses obligations lui permettant de rendre le service. S'il y a des réductions — c'est ce que vivent beaucoup de diffuseurs à l'heure actuelle — et s'il y a des baisses de revenus, quelle que soit la source de ces revenus, il y a des répercussions potentielles sur les emplois, c'est évident.

Mme Patricia Lattanzio: Merci, madame Bouchard.

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie, madame Lattanzio.

Nous allons céder la parole à M. Champoux du Bloc pour six minutes, je vous prie.

[Français]

M. Martin Champoux (Drummond, BQ): Merci, madame la présidente.

Madame Bouchard, je vous souhaite la bienvenue à l'occasion de cette première visite au Comité permanent du patrimoine canadien.

J'ai le sentiment que ce ne sera pas la dernière fois qu'on vous verra.

Madame Bouchard, la recherche d'une personne pour succéder à Mme Tait au poste de PDG de CBC/Radio-Canada posait un défi de taille. Selon plusieurs observateurs, il semblait que trouver une personne de qualité pour occuper ce poste serait un défi très grand pour la ministre ou pour le gouvernement. En effet, le monde de la rediffusion vit dans un contexte déjà complexe en lui-même, non seulement à cause des énormes changements comme le passage vers le numérique et les défis relatifs aux revenus publicitaires, mais aussi à cause de la menace qui pèse sur le diffuseur d'un gouvernement conservateur qui souhaiterait sabrer largement le financement de la CBC.

Des critiques ont été formulées après votre nomination, madame Bouchard, selon lesquelles le lien de confiance entre les employés et la direction était brisé, et qu'il était à espérer que la nouvelle présidente saurait les rétablir. Mme Brin, du Centre d'études sur les médias de l'Université Laval, que vous connaissez sûrement, disait que ce n'était pas un cadeau qu'on vous faisait, que c'était un défi ambitieux et que les espoirs étaient grands.

Madame Bouchard, je vous offre mes félicitations pour votre nomination.

Comment voyez-vous ce défi, avec toutes les appréhensions et toutes les inquiétudes qui ont été soulevées?

Mme Marie-Philippe Bouchard: Je peux vous faire une confidence: j'ai reçu énormément de messages à la suite de l'annonce de ma nomination. C'est drôle, parce que le comité de sélection m'a demandé comment je pensais que les gens allaient réagir si j'étais nommée. J'ai répondu que ceux qui avaient croisé mon chemin lorsque je travaillais à Radio-Canada et ceux qui me connaissent depuis neuf ans seraient probablement rassurés, ainsi que les communautés francophones, avec lesquelles j'ai une relation assez étroite, parce que j'ai l'habitude de faire des propositions claires et d'agir comme je dis que je vais le faire. J'ai aussi dit que mes proches allaient s'inquiéter; c'est d'ailleurs le cas, parce que les défis sont énormes.

Je suis enthousiaste devant le potentiel de transformation qui est devant nous, parce que nous vivons une ère de transformation, mais je suis aussi inquiète pour l'ensemble du pays, pour les employés de CBC/Radio-Canada et pour les générations futures, parce que je crois fermement que la radiodiffusion publique a apporté énormément de richesse à ce pays, à ses populations et à beaucoup de communautés qui n'auraient pas ce bénéfice aujourd'hui.

• (1705)

M. Martin Champoux: Madame Bouchard, je vais vous faire une fleur, et je vous promets que je ne manquerai pas d'être critique quand l'occasion se présentera. Je vous avoue que j'étais quand même impressionné, quand j'ai regardé votre parcours. En termes sportifs, sur papier, on pourrait dire que vous êtes un joueur de concession. Alors, j'espère que, sur la glace, vous allez être à la hauteur. Je ne suis pas un amateur de sport à ce point, mais j'aimais l'image.

Cela dit, l'objet de cette étude est de discuter des effets de l'arrêt du financement de la CBC. Cela préoccupe un grand nombre de personnes autour de cette table et inquiète beaucoup le secteur culturel au Québec, le secteur des médias en général, le secteur de l'information et les gens qui s'intéressent à l'information de qualité.

Selon vous, quelles seraient les conséquences de mettre fin au financement de la CBC? Comment doit-on réagir à cela?

Mme Marie-Philippe Bouchard: C'est sûr qu'une réduction de budget entraîne des conséquences directes sur les services. La question que vous posez s'adresse plutôt à la CBC. Je ne sais pas comment on s'y prendrait pour mettre fin au financement de la CBC, d'après ce que je connais de la structure de la SRC.

M. Martin Champoux: Je vous rassure, madame Bouchard: ceux qui prônent l'arrêt du financement de la CBC ne savent pas du tout comment cela fonctionne non plus, mais continuez.

Mme Marie-Philippe Bouchard: Ayant passé 29 ans à la SRC, je peux vous dire que, malheureusement, il y a eu des périodes de restrictions budgétaires, pour toutes sortes de raisons évoquées par les élus à l'époque. Cela a nécessairement eu des conséquences sur les emplois et les services. Aujourd'hui, on voit que des services régionaux, notamment, ont subi des compressions budgétaires au fil des ans. Je sais qu'on a tenté d'augmenter un peu les ressources, mais le service local, le service régional, reste quand même le nerf de la guerre. Si la société d'État se retrouve avec moins de moyens, je crains donc qu'elle ne soit pas capable de répondre aux attentes des citoyens en ce qui concerne l'information de proximité.

M. Martin Champoux: Vous avez fait partie du comité consultatif mis sur pied par la ministre pour se pencher sur le renouvellement du mandat de CBC/Radio-Canada...

[Traduction]

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

[Français]

M. Martin Champoux: Je vais procéder rapidement.

Lors de ces consultations, avez-vous fait des recommandations? Si oui, pourriez-vous nous en faire part?

Mme Marie-Philippe Bouchard: Je ne peux pas vous en parler, parce que cette consultation était confidentielle. Ce sera à la ministre d'annoncer ses couleurs. Les conseils que les membres de ce comité ont pu donner et les opinions qu'ils ont pu exprimer demeurent confidentiels.

M. Martin Champoux: Il fallait quand même que je vous pose la question.

Merci beaucoup, madame Bouchard.

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie.

Je vais maintenant passer au NPD, avec Niki Ashton.

Vous disposez de six minutes, madame Ashton.

Mme Niki Ashton (Churchill—Keewatinook Aski, NPD): Je vous remercie.

Madame Bouchard, c'est un plaisir de vous recevoir enfin à notre comité. Si votre gestion de CBC/Radio-Canada ressemble à celle de Mme Tait, j'imagine que nous aurons l'occasion de nous voir souvent au cours de la prochaine période.

Je vous exhorte à faire mieux que ce qui a été fait auparavant. Avec un Parti conservateur qui s'est engagé idéologiquement à détruire CBC et un Parti libéral qui peut dire les bonnes choses, mais dont la menace de compressions a coûté leur emploi à tant de personnes à CBC, les Canadiens comptent sur vous pour faire mieux.

Cela signifie qu'il faut investir dans le journalisme local en dehors des grands centres urbains de notre pays pour mettre fin aux déserts médiatiques. Les habitants de communautés comme la mienne, ici à Thompson, ont une station de CBC qui est fermée depuis des années, à l'exception de quelques contrats à court terme. Nos régions méritent que nos histoires soient racontées par des gens qui vivent dans des régions comme les nôtres.

Cela signifie que s'il faut choisir entre sauver des emplois ou distribuer des primes aux dirigeants de CBC, qui sont presque le double que les salaires des employés les moins bien rémunérés de CBC, la direction de CBC choisit de sauver les emplois.

Cela signifie qu'il faut se battre pour obtenir des investissements pour nos radiodiffuseurs nationaux afin que les communautés francophones et les peuples autochtones puissent savoir ce qui se passe dans leurs communautés, dans leurs régions et dans leurs propres langues.

Contrairement aux libéraux et aux conservateurs, je crois sincèrement que les Canadiens soutiennent CBC. Ce qu'ils attendent de vous, c'est une CBC qui les soutienne.

Pensez-vous que Mme Tait a eu tort de distribuer 18 millions de dollars de primes aux cadres tout en supprimant des emplois à CBC?

• (1710)

[Français]

Mme Marie-Philippe Bouchard: Je vous remercie de votre question.

[Traduction]

Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur les dirigeants antérieurs. Je ne me permettrais pas de le faire, car être PDG est un travail difficile. Je l'ai été pendant neuf ans. Je m'attends à ce que mon successeur doive revoir certaines décisions que j'ai prises dans le passé, et il se peut qu'il ait des opinions différentes, mais je m'attends à ce qu'il me témoigne le respect voulu pour dire que j'ai fait de mon mieux.

Je suis persuadée que Catherine Tait a fait de son mieux pendant ce mandat très difficile. N'oubliez pas que nous avons connu la pandémie de COVID. C'était une situation sans précédent pour un radiodiffuseur public qui devait gérer des journalistes et des équipes sur le terrain dans une situation de crise sanitaire, avec des gens qui demandaient et exigeaient des renseignements essentiels.

Je ne vais pas porter un jugement. Je pense que nous devrions la remercier de son service.

Mme Niki Ashton: Je pense que ce que les Canadiens veulent entendre, c'est que leur radiodiffuseur public n'est pas intéressé à distribuer des primes aux dirigeants alors qu'il supprime des emplois et que les Canadiens souffrent.

Permettez-moi de passer à un autre sujet. J'aimerais maintenant présenter une motion que j'ai soumise au Comité. C'est une motion qui est particulièrement opportune, à mon avis.

Au cours des derniers mois, nous avons entendu des renseignements troublants sur la culture inacceptable de Canada Soccer. Durant l'été, notre pays a été ébranlé d'apprendre que des dirigeants de Canada Soccer utilisaient des drones pour espionner d'autres équipes lors des Jeux olympiques de Paris. Depuis, le *Globe and Mail*, TSN et Radio-Canada ont rapporté qu'il existait une culture inacceptable à Canada Soccer.

C'est un problème qui nous concerne en tant que députés. Il s'agit de financement public. Ce sont des deniers publics qui sont alloués à des organisations sportives nationales comme Canada Soccer. Il est question de la réputation du Canada sur la scène internationale et ici, au pays, lorsqu'il s'agit de savoir exactement ce que font notre équipe nationale et notre organisation sportive nationale, dans le cas de Canada Soccer. Il y a également un manque de politique en matière de sport.

Il est absolument honteux que nous n'ayons rien vu de la part du gouvernement fédéral, à l'exception de quelques déclarations au début de l'été durant les Jeux olympiques, en ce qui concerne les renseignements scandaleux au sujet de Soccer Canada. En tant que députés, nous avons la responsabilité de faire toute la lumière sur ce qui se passe à Canada Soccer. Les Canadiens méritent de connaître la vérité.

Dans cette optique, je présente la motion que j'ai soumise lundi. Je propose:

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude d'au moins dix heures pour étudier le rôle des officiels associés à l'équipe canadienne de soccer féminin et à Canada Soccer dans la création d'une culture inacceptable incluant des allégations troublantes au travail et l'utilisation de drones à des fins d'espionnage, ce qui a nui à la réputation du Canada dans la période préparatoire avant que le Canada co-hôte la Coupe Mondiale de la FIFA 2026, et que le Comité convoque, conformément à l'article 108(1)a) du Règlement, Bev Priestman et John Herdman à comparaître devant le Comité pendant au moins deux heures, en plus du directeur général et des représentants de Soccer Canada et des représentants de la FIFA, et des ancien(ne)s joueurs et joueuses; et aussi des représentants du Centre canadien pour l'éthique dans le sport et des représentants d'À nous le podium, et la ministre du Sport et que le Comité fasse rapport de ses conclusions et recommandations à la Chambre; et que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale au rapport

J'attends avec impatience que tous les députés, au nom des Canadiens, fassent la lumière sur ce qui se passe exactement à Canada Soccer. Les Canadiens méritent de connaître la vérité.

La présidente: Madame Ashton, le 17 octobre, une motion semblable à celle-ci a été présentée, puis rejetée par le Comité. Une fois que le Comité a rendu une décision, il ne peut revenir sur cette dernière, laquelle représente le jugement du Comité.

Bien que cette motion ait un but très similaire, en quoi est-elle différente de celle que vous avez présentée la dernière fois et que le Comité a rejetée? J'aimerais savoir si vous pouvez justifier que cette motion est différente, car j'ai tendance à penser que je devrais la déclarer irrecevable.

Allez-y, madame Ashton. Je vous donne l'occasion de dire en quoi cette motion est différente.

Mme Niki Ashton: Je peux, absolument. Elle est différente.

Concernant la référence aux allégations plus larges, la motion va au-delà de l'espionnage qui a eu lieu, comme nous le savons, lors des Jeux olympiques. Comme je l'ai dit, des reportages récents de Radio-Canada, de TSN et du *Globe and Mail* ont démontré que l'on a affaire à bien plus que de l'espionnage, et cette motion fait réfère-

rence à « culture inacceptable incluant des allégations troublantes au travail ».

Quiconque a suivi les nouvelles a entendu parler des allégations d'intimidation et de harcèlement. Cette étude va bien au-delà de ce que j'ai proposé précédemment, et elle ne pourrait mieux tomber, je dirais, car elle reflète les reportages que nous avons vus dans les médias ces dernières semaines et qui font état de problèmes de fond à Canada Soccer.

J'ajouterais que cette motion vise à inviter des témoins différents, dont des représentants d'À nous le podium, qui finance Canada Soccer. Encore une fois, où vont les deniers publics? L'argent des contribuables sert-il à faire de l'espionnage? Sert-il à créer une culture de harcèlement et d'intimidation?

Plus important encore, cette motion vise également à inviter la ministre des Sports, ce qui n'était pas le cas de la motion précédente. Je pense que les Canadiens méritent d'entendre la ministre des Sports — le gouvernement fédéral — dire ce que l'on sait exactement et quelles mesures ont été prises pour régler les problèmes à Canada Soccer.

Cette motion est nettement différente et a une portée beaucoup plus large que la motion précédente, qui était axée sur une seule question.

• (1715)

La présidente: Madame Ashton, je pense que vous avez bien expliqué pourquoi cette motion devrait être recevable. Je vais donc l'accepter.

Nous sommes saisis de la motion.

Allez-y, monsieur Champoux.

[Français]

M. Martin Champoux: Merci, madame la présidente.

Je me serais attendu à ce que Mme Ashton...

[Traduction]

La présidente: Excusez-moi. Je vais demander à Mme Bouchard de bien vouloir patienter.

[Français]

M. Martin Champoux: Je croyais que Mme Ashton attendrait au moins au deuxième tour de questions, afin de permettre à Mme Bouchard de continuer sur sa lancée et, ultimement, au besoin, de la libérer pour que nous puissions tenir nos discussions.

Cela dit, nous sommes d'accord sur l'importance du sujet, à un point tel que nous sommes intéressés de connaître le contenu du rapport publié la semaine dernière.

Mme Sonia Regenbogen a réalisé une enquête sur le sujet, qui mériterait qu'on y porte attention.

Je propose d'apporter un amendement à la motion de Mme Ashton.

Je propose que nous consultions le rapport et que nous invitons à comparaître devant le Comité Mme Regenbogen, une avocate qui a réalisé une enquête justement sur ces sujets. Nous pourrions alors lui poser les questions que nous avons envie de lui poser. Nous pourrions aussi tenir la réunion à huis clos pour permettre à cette avocate de s'exprimer sur des choses qu'elle n'a peut-être pas pu rendre publiques dans son rapport ou qu'elle n'oserait peut-être pas dire si la réunion se déroulait en public.

À partir de cette réunion et de l'information qu'elle nous aura permis d'obtenir, nous pourrions déterminer s'il nous manque de l'information et s'il est pertinent de continuer cette enquête.

À la suite de l'étude sur le sport sécuritaire, le Bloc québécois a demandé qu'une enquête publique indépendante soit menée. Cette demande est encore pertinente; elle l'est même davantage maintenant, au vu des informations qui sont publiées à l'heure actuelle.

Si nous voulons faire les choses dans le bon ordre et de la bonne façon, la première étape consiste à essayer d'en savoir plus.

Consultons cette avocate qui a réalisé cette enquête et décidons par la suite s'il est pertinent de réaliser une étude comme celle demandée par Mme Ashton.

Nous souhaitons donc apporter un amendement à cette motion, amendement que nous allons envoyer par courriel à la greffière.

Voici la motion telle que nous aimerions la voir amendée:

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité consacre une réunion de deux heures à huis clos pour étudier le rôle des officiels associés à l'équipe canadienne de soccer féminin et à Canada Soccer dans la création d'une culture inacceptable incluant des allégations troublantes au travail et l'utilisation de drones à des fins d'espionnage, ce qui a nui à la réputation du Canada dans la période préparatoire avant que le Canada soit l'hôte de la Coupe Mondiale de la FIFA 2026, que pour ce faire, le Comité s'intéresse en premier lieu au rapport « Canada Soccer Association Investigation Report Regarding Women's National Team 2024 Paris Olympics » du 5 novembre 2024 et qu'il invite, conformément à l'article 108(1)a) du Règlement, Sonia Regenbogen de la firme Mathews, Dinsdale & Clark LLP et que le Comité fasse rapport de ses conclusions et recommandations à la Chambre;

[Traduction]

La présidente: Nous allons suspendre la séance jusqu'à ce que tout le monde ait eu l'occasion de lire l'amendement et d'en discuter.

• (1715) _____ (Pause) _____

• (1725)

La présidente: Avant de donner la parole à Mme Ashton, je rappelle que nous examinons l'amendement de M. Champoux. Il ne s'agit pas de la motion de Mme Ashton, mais de l'amendement à sa motion.

Vous remarquerez que l'amendement vise à remplacer les mots « entreprenne une étude d'au moins dix heures » par « consacre une réunion de deux heures à huis clos ». La liste de témoins proposés par Mme Ashton a été supprimée. En fait, une seule témoin est proposée — Mme Sonia Regenbogen, du cabinet Mathews, Dinsdale & Clark LLP —, puis on ajoute que le Comité doit faire rapport de ses conclusions et recommandations.

C'est un amendement assez simple. Nous pouvons maintenant discuter de l'amendement.

Allez-y, monsieur Champoux.

[Français]

M. Martin Champoux: Je vois qu'il y a des mains levées, madame la présidente.

Je tiens à dire qu'il est important d'aller au fond des choses. C'est tout à fait vrai, et je pense que tout le monde est pour la vertu. On veut que les athlètes, les jeunes athlètes comme les athlètes professionnels, peu importe le niveau, puissent évoluer dans un contexte sécuritaire et dans un contexte où règnent les valeurs des Québécois et des Canadiens, c'est-à-dire des valeurs d'honnêteté et d'intégrité dans le sport. Nous sommes tout à fait d'accord là-dessus.

Toutefois, des études sont en cours au Comité. C'est pourquoi je propose une réunion de deux heures pour rencontrer Mme Regenbogen et pour lui poser des questions sur l'enquête approfondie qu'elle a menée et sur le rapport qu'elle a publié la semaine dernière. Je souhaite que nous fassions cette réunion dans les plus brefs délais, soit tout de suite après les études qui sont en cours. Je crois qu'il est tout à fait réalisable et réaliste, selon l'horaire qu'on a actuellement, et si on travaille bien aux études en cours, de prévoir que ce sera autour du 11 décembre.

C'est tout ce que je voulais ajouter. On trouve que c'est un sujet très important et on y accorde de l'importance, mais je pense que la bonne marche à suivre est de commencer par rencontrer l'autrice du rapport.

• (1730)

[Traduction]

La présidente: Merci, monsieur Champoux.

Nous passons à M. Kurek.

M. Damien Kurek: Merci, madame la présidente. Je serai très bref.

Je suis tout à fait favorable à l'idée d'obtenir des réponses au nom des jeunes athlètes, notamment. Il est regrettable que la motion ait été proposée au début de cette réunion, mais j'espère que nous pourrions régler la question rapidement afin de revenir à notre témoin, qui attend patiemment.

Merci.

La présidente: La parole est à Mme Gainey.

[Français]

Mme Anna Gainey (Notre-Dame-de-Grâce—Westmount, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je suis d'accord avec mon collègue M. Champoux.

[Traduction]

Je tiens d'abord à souligner que, comme il l'a dit, le Comité a un certain nombre de choses à l'ordre du jour. Malgré l'importance de cette question, nous devrions accorder la priorité aux travaux déjà entrepris avant de commencer ce qui est proposé dans cet amendement.

Je tiens également à souligner que la ministre a immédiatement supprimé le financement des entraîneuses durant la tenue de cette enquête et que l'organisme s'est engagé à mettre en œuvre les changements proposés dans le rapport. Quoi qu'il en soit, je pense qu'il vaudrait la peine d'accueillir l'autrice du rapport pour discuter du contenu du rapport, et c'est pour ces raisons que nous appuierons l'amendement.

La présidente: Merci.

Allez-y, madame Ashton.

Mme Niki Ashton: Je serai brève et très claire: je trouve scandaleux que le Bloc vide notre motion de sa substance sur une question aussi cruciale que la série de scandales qui ont éclaté à Canada Soccer. On parle d'utilisation abusive des fonds publics. Il est question de la réputation du Canada, qui n'a peut-être pas beaucoup d'importance pour le Bloc, mais la réalité, c'est que nous, les députés, avons un véritable...

[Français]

M. Martin Champoux: Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

Je ne veux pas brimer la liberté d'expression de ma collègue, mais je viens de dire très clairement que nous prenons vraiment ce sujet au sérieux et que nous considérons qu'il est important qu'on s'y penche et qu'on y consacre, à tout le moins, l'attention qu'il mérite. Ma collègue est en train de proférer des insanités et des insultes tout à fait infondées à mon endroit et à l'endroit du Bloc québécois. Elle le sait très bien. Elle parle de cette question régulièrement avec mon collègue M. Lemire. Elle sait très bien que c'est une question qui lui tient à cœur, à lui aussi. On essaie de faire de la place dans l'horaire du Comité, et sa réaction est de lancer des insultes. Je voulais juste mettre cela sur la table. Je n'ai jamais dit que la question n'était pas importante et qu'on devait la traiter à la légère, au contraire. Je voudrais lui demander d'avoir un peu de sérieux, s'il vous plaît.

[Traduction]

La présidente: Merci, monsieur Champoux.

Madame Ashton, avez-vous terminé?

Mme Niki Ashton: Non, certainement pas.

Cela m'insulte lorsqu'un collègue masculin dit que je dois être sérireuse. Il n'y a pas de place pour ce genre de...

[Français]

M. Martin Champoux: Un instant, madame la présidente, un instant, s'il vous plaît.

[Traduction]

La présidente: Silence, s'il vous plaît.

Mme Ashton a la parole.

Mme Niki Ashton: Si on me permet de continuer, je dirai que...

[Français]

M. Martin Champoux: Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

[Traduction]

La présidente: Excusez-moi, madame Ashton; nous avons un rappel au Règlement.

[Français]

M. Martin Champoux: Madame la présidente, je demande que vous exigiez de Mme Ashton qu'elle retire les propos qu'elle vient de tenir. Elle insinue que j'ai fait preuve de sexisme, en tant que collègue masculin, or cela n'a aucun rapport avec mon intervention. C'est vraiment une insulte à mon intégrité, à mon intelligence et à mes valeurs.

Je vous demande de lui demander de retirer ses propos à mon endroit. C'est inacceptable. C'est dégueulasse.

[Traduction]

La présidente: Madame Ashton, vous avez entendu M. Champoux. Il souligne que ses propos ne sont aucunement sexistes, et il vous demande de retirer vos propos.

S'il vous plaît, faisons preuve de collégialité durant cette réunion. Cessons de nous battre. C'est assez.

Mme Niki Ashton: Madame la présidente, je ne veux pas faire de procès d'intention à mon collègue, mais la formulation utilisée me pose problème. Je me suis exprimée comme une personne qui fait ce travail depuis 16 ans, mais permettez-moi d'en venir au fait.

Je sais que ce qui est important pour les Canadiens, c'est d'obtenir...

La présidente: Madame Ashton, je crois que M. Champoux vous a demandé de retirer vos propos, à savoir qu'il était sexiste. Pourriez-vous commencer par cela, s'il vous plaît?

Mme Niki Ashton: Si M. Champoux pense que je l'ai traité de « sexiste », ce n'était certainement pas mon intention. J'ai été choquée par son commentaire, que je trouve profondément troublant, mais permettez-moi de revenir au sujet, à savoir l'éviscération de cette motion par le Bloc, qui a maintenant l'appui des libéraux, comme nous l'avons entendu.

J'ignore pourquoi le gouvernement tient tant à cacher ce qui se passe à Canada Soccer. Nous savons que le récent rapport ne porte pas sur la culture en milieu de travail, mais simplement sur le scandale de l'espionnage. Nous savons, d'après les allégations et les récents reportages dans les médias, que les problèmes à Canada Soccer ne se limitent vraiment pas à ce qui figure dans ce rapport. Vider cette motion de sa substance nuira à notre capacité de découvrir à quoi a servi l'argent des contribuables canadiens, quel genre de culture est entretenue à Canada Soccer et pourquoi la ministren'est pas intervenue davantage dans ce dossier.

Plus important encore, comment pouvons-nous régler le problème à Canada Soccer, d'autant plus que le Canada sera l'un des co-organisateurs du plus important événement sportif au monde, la Coupe du monde de la FIFA de 2026? Les Canadiens méritent de connaître la vérité, et il nous est impossible d'appuyer une tentative d'éviscération d'une motion qui vise à obtenir rapidement la vérité. Les Canadiens méritent mieux.

• (1735)

La présidente: Mme Ashton est contre l'amendement.

Je donne maintenant la parole à M. Noormohamed.

Allez-y, monsieur Noormohamed.

M. Taleeb Noormohamed (Vancouver Granville, Lib.): Merci, madame la présidente.

J'ai deux ou trois commentaires.

Notre témoin est ici, évidemment, et tout le monde semblait tenir à cette réunion...

[Français]

M. Martin Champoux: Madame la présidente...

M. Joël Godin (Portneuf—Jacques-Cartier, PCC): Il y a un rappel au Règlement, madame la présidente.

[Traduction]

La présidente: Le son de votre microphone coupe à l'occasion, monsieur Noormohamed.

M. Taleeb Noormohamed: Je suis désolé.

J'allais dire que tout le monde souhaitait que cette réunion ait lieu. Mme Bouchard est présente. Concentrons-nous sur la question dont nous sommes censés discuter.

[Français]

Nous sommes d'accord avec M. Champoux. Son amendement est tout à fait raisonnable.

Une étude a déjà été faite sur ce sujet. On va parler avec l'autrice de cette étude. Après cela, le Comité pourra décider ce qu'il voudra faire.

[Traduction]

Nous sommes tout à fait favorables à la proposition de M. Champoux. C'est raisonnable et réfléchi, et cela nous permet d'avoir une discussion réfléchie sur la question. Tout le monde dans cette salle prend cette question au sérieux.

Je pense qu'il est important de reprendre notre discussion avec Mme Bouchard, mais aussi de discuter avec les auteurs de cette étude, comme M. Champoux l'a proposé. Cela nous donnera l'occasion de décider ce que nous voulons faire par la suite.

Nous voterons pour l'amendement de M. Champoux.

La présidente: Merci.

Je donne la parole à M. Coteau, au sujet de l'amendement.

M. Michael Coteau: Merci, madame la présidente.

Est-il possible de limiter cela à une heure et d'ajouter quelque chose?

La présidente: Nous ne pouvons pas simplement laisser les choses aller si quelqu'un lève la main pour parler. M. Coteau peut poursuivre le débat.

Si personne ne souhaite intervenir, nous passerons au vote.

M. Michael Coteau: Attendez, attendez. J'étais en train de dire quelque chose.

La présidente: Vous avez demandé s'il était possible de faire quelque chose.

M. Michael Coteau: Oui, je parle du rapport. La témoin sera là pour deux heures. L'avocate viendra parler de l'enquête pendant deux heures. Pourquoi ne pas seulement y consacrer une heure et faire autre chose pendant la deuxième heure?

Je considère, en fait, qu'il s'agit d'une bonne motion ou d'un bon amendement, car cela nous permettra de savoir s'il convient d'examiner cela plus en profondeur, selon ce que contient le rapport.

Aurait-on assez d'une heure? Je n'ai même pas besoin d'une réponse. Il appartient à l'auteur de l'amendement de décider s'il veut faire le changement, mais je suis favorable à l'amendement.

La présidente: Très bien. Vous appuyez l'amendement.

Monsieur Champoux, je crois comprendre que vous ne proposez pas de changer cela pour une heure. Je vais donc mettre l'amendement aux voix.

(L'amendement est adopté par 10 voix contre 1. [Voir le Procès-verbal])

La présidente: Nous pouvons maintenant passer au vote sur la motion telle que modifiée. Je constate que personne n'a levé la main pour prendre la parole.

Allez-y, s'il vous plaît, madame la greffière.

(La motion telle que modifiée est adoptée par 10 voix contre 1.)

La présidente: Nous revenons à l'ordre du jour, c'est-à-dire le témoignage de Mme Bouchard.

Nous allons maintenant commencer un deuxième tour. Libéraux et conservateurs auront cinq minutes, et nous commençons par M. Godin.

[Français]

M. Joël Godin: Merci, madame la présidente.

Je suis désolé, madame Bouchard. Il s'agit de la procédure parlementaire. C'était une situation assez particulière, malheureusement. Les députés du NPD sont peut-être un peu gênés. Vous leur poserez la question.

Tout d'abord, j'aimerais vous féliciter pour votre nomination. Vous êtes la première femme francophone à occuper les fonctions de présidente-directrice générale de CBC/Radio-Canada.

En tant que porte-parole en matière de langues officielles, je me réjouis de cette nomination.

Madame Bouchard, je comprends que vous n'êtes pas encore en poste, mais vous allez devenir la nouvelle présidente-directrice générale en janvier prochain.

En tant que dirigeante, quelle est votre opinion sur l'utilisation de l'outil de la prime de rendement?

J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet.

• (1740)

Mme Marie-Philippe Bouchard: De façon générale, les politiques de rémunération dans les entreprises utilisent différents mécanismes, notamment la rémunération fixe, la rémunération variable à court terme, la rémunération variable à long terme, la flexibilité, bref, il existe toutes sortes d'outils.

En vérité, les spécialistes en rémunération se penchent sur ces questions, à savoir quelles sont les bonnes pratiques...

M. Joël Godin: Je m'excuse de vous interrompre, madame Bouchard.

Je veux savoir ce que vous pensez de la gouvernance, en tant que future présidente-directrice générale.

Mme Marie-Philippe Bouchard: Je suis en train de vous l'expliquer.

M. Joël Godin: Pouvez-vous résumer votre propos, parce que mon temps de parole est limité?

Mme Marie-Philippe Bouchard: D'accord.

Je pense que ce sont des pratiques qui évoluent dans le temps et qu'il est important de rester en phase avec ce que les bonnes pratiques nous disent de faire pour obtenir les résultats escomptés. Il faut pouvoir attirer et retenir des talents dans les postes qu'on cherche à doter et avoir des pratiques transparentes et équitables.

M. Joël Godin: Je vous comprends, madame Bouchard.

Je vais interpréter vos propos. Vous dites que vous pouvez arriver à la performance au moyen d'autres outils. Est-ce bien cela?

Mme Marie-Philippe Bouchard: La performance individuelle est motivée par toutes sortes de facteurs.

M. Joël Godin: Merci.

Madame Bouchard, vous avez déjà travaillé pour CBC/Radio-Canada.

Avez-vous déjà obtenu des primes?

Mme Marie-Philippe Bouchard: Dans certains postes que j'ai occupés, il y avait effectivement, à l'époque, des politiques de rémunération variable.

M. Joël Godin: Il y avait des indicateurs de performance dans votre entente salariale et, si vous atteigniez vos objectifs, vous receviez une prime. Est-ce bien cela?

Mme Marie-Philippe Bouchard: C'était dans les politiques de la société. C'était basé sur la performance globale de l'entreprise, la performance de la division et la performance individuelle.

M. Joël Godin: En réponse à un de mes collègues, tout à l'heure, vous avez dit que CBC/Radio-Canada avait vécu des périodes difficiles par le passé, notamment des suppressions d'emplois.

Depuis les neuf dernières années, le financement de la société n'a pas été réduit. Toutefois, il y a quand même eu comme résultat une diminution de 50 % de l'auditoire de la CBC et, récemment, on a annoncé la suppression de 800 emplois.

Le financement n'est pas nécessairement lié à la performance. Ce n'est pas nécessairement cohérent. Êtes-vous d'accord?

Mme Marie-Philippe Bouchard: Nous devons nous entendre sur une chose: quand on parle de performance, on ne parle pas seulement du secteur de la télévision, mais aussi de celui de la radio et du contenu numérique. Il y a beaucoup de choses dans l'évaluation de la performance globale de l'entreprise par rapport à sa mission et à son mandat, d'une part, et par rapport aux différents secteurs de l'organisation, d'autre part. On ne peut pas établir une équivalence entre les deux.

De plus, je rappelle qu'il n'y a pas que des revenus publics dans le financement de CBC/Radio-Canada; il y a aussi des revenus de nature commerciale, des revenus publicitaires. Comme on le sait, ce marché a été difficile pour tout le monde, au cours des dernières années. Je peux vous parler plus en détail de TV5.

M. Joël Godin: Effectivement.

Vous comprendrez que, pour ce qui est de la tarte publicitaire, il y a une différence entre le secteur privé et le secteur public. Celui-ci est subventionné, en plus d'avoir accès à la tarte publicitaire, alors que le secteur privé n'a accès qu'à celle-ci. À mon avis, il y a une concurrence déloyale entre les deux. Je viens de ce milieu.

Madame Bouchard, allez-vous annuler les primes de rendement à CBC/Radio-Canada quand vous en serez la PDG?

Mme Marie-Philippe Bouchard: Quand je vais entrer en poste, je vais prendre connaissance de l'analyse qui a été commandée. Je vais évaluer, de concert avec le conseil d'administration, quelles politiques futures doivent être mises en place pour être équitables envers nos employés et, en même temps, pour assurer la saine gouvernance de notre régime de rémunération.

M. Joël Godin: Si je comprends bien, vous n'êtes pas contre.

Mme Marie-Philippe Bouchard: Ce que je veux que vous retenez, c'est que je n'ai pas de préjugés et que je vais me baser sur les faits.

[Traduction]

La présidente: Vous avez 30 secondes.

[Français]

M. Joël Godin: Personnellement, ce que je comprends, c'est que vous n'êtes pas fermée à cette idée.

Mme Marie-Philippe Bouchard: Ce que je vais faire, c'est prendre connaissance de l'étude.

M. Joël Godin: Madame Bouchard, je comprends, mais...

[Traduction]

La présidente: Monsieur Godin, votre temps est presque écoulé. Il vous reste une seconde.

Des voix: Oh, oh!

La présidente: Merci.

Monsieur Coteau, vous avez cinq minutes.

M. Michael Coteau: Merci beaucoup, madame la présidente.

Merci beaucoup d'être ici. Je tiens, à l'instar de mon collègue d'en face, à vous féliciter de cette extraordinaire occasion de chercher des façons de renforcer non seulement l'organisation dans son ensemble, mais aussi la perception à son égard.

Au cours des derniers mois, comme vous le savez, nous avons rencontré des représentants de CBC/Radio-Canada dans le cadre de l'étude du Comité. Nous avons abordé des questions controversées, notamment la rémunération au rendement, ou les « primes », comme certains les appellent. Je crois savoir que vous avez la possibilité d'examiner les processus pour qu'ils cadrent mieux avec la situation des Canadiens. C'est ce que je dis depuis le début. On a ici une occasion de...

Madame la présidente, il y a beaucoup de gens qui parlent en même temps que moi.

• (1745)

La présidente: Je suis désolée. La greffière et moi essayons de calculer le nombre de tours qu'il nous reste.

M. Michael Coteau: Pouvez-vous reculer de 20 secondes? Je reprendrai à partir de là.

Félicitations. Je pense que vous avez une excellente occasion de revoir certains processus afin qu'ils cadrent mieux avec la situation des Canadiens. Cependant, vous avez un énorme défi devant vous.

CBC/Radio-Canada est, à mon avis, le principal actif que possèdent les Canadiens. Elle contribue à promouvoir notre culture. Elle préserve notre patrimoine. Elle informe. Elle lutte contre la désinformation et la mésinformation. Il s'agit d'un extraordinaire atout pour les Canadiens. J'en suis un ardent défenseur.

Cependant, je sais que beaucoup de gens — peut-être 20 ou 30 % de la population — souhaiteraient éliminer le financement de CBC/Radio-Canada. Si vous tapez « defund the CBC » sur Google, le premier résultat qui apparaît est le site Web des conservateurs. Ils se servent de cette idée pour collecter des fonds. Ils cherchent à satisfaire leur base. Ils s'en servent pour collecter des fonds, car il y a des Canadiens qui seraient ravis d'éliminer le financement de CBC/Radio-Canada. Or, la majorité des Canadiens souhaite le maintien de CBC/Radio-Canada. Ils veulent l'appuyer. Une tâche colossale vous attend.

Voici ma première question. Ces dernières années, vous étiez à TV5, et vous avez passé beaucoup de temps à CBC/Radio-Canada. Étant donné votre expérience à l'extérieur de CBC/Radio-Canada, qu'est-ce que vous avez appris à l'extérieur de CBC/Radio-Canada qui pourrait être utile à CBC/Radio-Canada, à votre avis?

Mme Marie-Philippe Bouchard: J'ai appris beaucoup de choses, et je pense en avoir mentionné quelques exemples plus tôt.

L'une des plus importantes leçons que j'ai tirées de mon passage à TV5, c'est que la collaboration permet d'aller beaucoup plus loin. CBC/Radio-Canada est une grande et profonde organisation, et il y aura toujours des défis liés à la collaboration interne. Je pense parfois qu'elle gagnerait à être plus connectée à plus d'éléments de notre écosystème. Elle est déjà très connectée, et je ne dis pas que l'idée est nouvelle. Toutefois, étant donné les défis propres à notre pays, en tant que peuples différents — francophones, anglophones et Premières Nations —, le risque de perdre notre culture est tel qu'il est impératif de mieux collaborer.

Je pense aussi que les ressources et l'expertise de CBC/Radio-Canada pourraient être avantageuses à l'ensemble de l'écosystème. Je chercherai donc des façons de renforcer les liens entre la Société et d'autres organismes qui appuient la culture et le journalisme canadiens.

M. Michael Coteau: Les budgets gouvernementaux se sont resserrés au cours des deux dernières décennies. Il devient donc plus difficile pour les gouvernements, pas seulement au Canada, mais partout dans le monde, de soutenir les radiodiffuseurs publics. De futurs gouvernements pourraient très bien éliminer le financement de CBC/Radio-Canada. Certains l'ont affirmé. Le chef de l'opposition dit qu'il le ferait.

Considérant les défis énormes qui vous attendent, pourquoi avez-vous décidé d'accepter ce poste?

Mme Marie-Philippe Bouchard: J'ai à cœur la radiodiffusion publique. Je suis dans le domaine depuis longtemps. Pour être franche, lorsque la recherche de candidats a commencé, j'ai été approchée et j'ai refusé. Ensuite, je me suis portée volontaire pour faire partie du comité d'experts de la ministre. Je me disais que ce serait ma contribution, que je pourrais y partager mes idées et les leçons que j'ai apprises grâce à mes contacts internationaux.

Puis, j'ai commencé à réfléchir aux innombrables occasions. Je me disais qu'il était primordial, pour tous les Canadiens et les générations futures, que nous trouvions ensemble la solution à ce problème. Les ressources sont limitées — j'en suis consciente —, et nous devons être d'une grande efficacité, mais l'idée d'un radiodiffuseur, d'un média, qui appartient au public et qui a pour priorité son auditoire, est d'une valeur inestimable.

• (1750)

M. Michael Coteau: Je vous souhaite bonne chance. J'espère que votre vision, une fois mise en œuvre, finira par gagner le cœur

d'encore plus de Canadiens et peut-être même de nos collègues d'en face.

Merci beaucoup.

La présidente: Merci, monsieur Coteau.

Je donne maintenant la parole à M. Champoux pour deux minutes et demie.

[Français]

M. Martin Champoux: Merci, madame la présidente.

Deux minutes et demie, c'est assez court.

Madame Bouchard, j'ai envie de vous demander de nous parler un peu de l'effet qu'a essentiellement la Société Radio-Canada sur tout le secteur culturel au Québec et dans tout le Canada francophone.

Quel effet peut avoir ce diffuseur public sur le travail de nos techniciens, de nos créateurs, de nos producteurs, de nos artisans?

Quelles seraient surtout les répercussions si on réduisait le financement du diffuseur public pour ce secteur et l'industrie culturelle?

Mme Marie-Philippe Bouchard: C'est vital. C'est à ce point important parce qu'évidemment, tout le secteur des médias souffre d'un manque de financement. De plus, Radio-Canada est présente dans toutes les régions, dans tous les domaines artistiques. Je pense à la musique, en particulier. C'est un secteur que je connais bien. J'ai dirigé la radio musicale.

Sans Radio-Canada, il serait extrêmement difficile, ardu, voire impossible, pour plein d'artistes de faire carrière. Les artistes émergents reçoivent un soutien dans tous les genres, que ce soit en classique, en jazz, en chanson, et ainsi de suite. Je veux dire par là que c'est la mission du service public de soutenir les arts et la culture, et, sans CBC/Radio-Canada, ce serait vraiment une situation dramatique pour notre secteur culturel.

M. Martin Champoux: Corrigez-moi si je me trompe, mais le mandat de Radio-Canada est de raconter nos histoires. J'imagine que la réduction du financement aurait aussi des conséquences terribles sur la diffusion des émissions de variétés, qui sont produites avec une qualité exceptionnelle, particulièrement au Québec. C'est une industrie qui est admirée.

Mme Marie-Philippe Bouchard: Je participe à l'exportation de nos contenus avec TV5MONDE, et je peux vous dire que les contenus canadiens, particulièrement les fictions francophones, ont énormément de succès sur la plateforme. Nous occupons près de 30 % de ce qui est offert sur la plateforme mondiale. De plus, dans tous les territoires, dans toutes les langues nationales, nous obtenons environ 25 % des visionnements. Le contenu est en français, et il y a des langues en sous-titrage.

[Traduction]

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

[Français]

Mme Marie-Philippe Bouchard: Ce contenu a du succès à l'international. Cela montre à quel point nous avons des artisans extraordinaires.

M. Martin Champoux: Je vous entends parler et j'imagine qu'au cours de votre mandat, votre objectif sera de faire croître encore cette visibilité, de profiter de toutes les plateformes qui sont offertes, et de votre expérience aussi, pour continuer à faire voyager nos histoires, faire voyager nos productions.

Mme Marie-Philippe Bouchard: Il faut aussi les rendre accessibles au public d'ici, parce que la découvrabilité représente un grand défi, et il faut s'y attaquer.

M. Martin Champoux: D'accord.

Merci beaucoup, madame Bouchard.

[Traduction]

La présidente: Merci, monsieur Champoux.

Nous passons maintenant à Mme Ashton pour deux minutes et demie.

Mme Niki Ashton: Merci.

Lundi, Mme Tait s'est engagée à ne pas supprimer d'emplois d'ici la fin de l'exercice. Les employés de notre radiodiffuseur national devraient savoir d'où viendra leur prochain chèque de paie. Or, on se demande toujours ce qu'il se passera pendant les prochaines années. Selon vous, quelle pourrait être la taille de l'effectif de CBC/Radio-Canada dans les prochaines années?

Mme Marie-Philippe Bouchard: En toute honnêteté, je ne sais pas trop comment répondre à votre question. Je ne connais même pas la taille des budgets. Il est donc encore trop tôt pour que je puisse m'avancer sur la taille de l'effectif. Je ne sais pas quoi répondre. Je ne suis pas encore en poste.

Mme Niki Ashton: Ce qui m'inquiète, ce sont les compressions.

Mme Marie-Philippe Bouchard: Je comprends. Je partage votre inquiétude.

Je tiens à ce que vous sachiez que je sais très bien à quel point il est difficile d'équilibrer un budget et à quel point il est déchirant d'annoncer à des gens qu'ils vont perdre leur emploi. Je l'ai fait — j'ai dû le faire — et je n'ai pas envie de le refaire. S'il m'était possible d'éviter cela pour toujours, je m'engagerais à le faire sans hésiter.

Mme Niki Ashton: D'accord. Je vous remercie de ces commentaires.

J'aimerais me pencher sur les déserts médiatiques. J'ai parlé à de nombreuses reprises de la façon dont CBC/Radio-Canada a laissé tomber notre région et du fait qu'elle a fermé notre station, qui a obtenu des contrats à court terme à intervalles extrêmement irréguliers. CBC/Radio-Canada a activement contribué à créer un désert médiatique ici.

Nous savons qu'il existe de nombreux déserts médiatiques, car les radiodiffuseurs privés ferment des stations, suppriment des emplois, etc. Nous ne voulons pas dépendre des stations de Winnipeg ou de Toronto pour raconter nos histoires. Nos histoires devraient être racontées par des gens qui vivent dans des régions comme les nôtres. Cela fait d'ailleurs partie du mandat de CBC/Radio-Canada.

Selon vous, quel rôle CBC/Radio-Canada peut-elle jouer sur le plan des investissements dans la radiodiffusion locale et régionale et de l'adoption de mesures visant à mettre fin aux déserts médiatiques qui existent partout au pays?

• (1755)

Mme Marie-Philippe Bouchard: Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que dans le cadre du travail essentiel qu'il accomplit, le radiodiffuseur public doit se rapprocher de ce qui préoccupe les gens. C'est en étant dans leurs collectivités et en présentant des reportages sur des questions au sujet desquelles ils doivent être au courant que l'on peut établir un lien de confiance. On peut ensuite poursuivre le travail et présenter des informations nationales et internationales auxquelles ils peuvent se fier.

Il est vraiment malheureux que, en tant que pays, nous n'ayons pas été en mesure de soutenir davantage le journalisme local, non seulement à CBC/Radio-Canada, mais aussi dans les médias privés. C'est une très grande préoccupation à laquelle j'accorderai une grande importance.

Mme Niki Ashton: Merci beaucoup.

La présidente: Avez-vous d'autres questions, madame Ashton? Non.

Nous passons à M. Jivani pour les conservateurs, pour cinq minutes.

M. Jamil Jivani (Durham, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci, madame Bouchard.

La question des primes a déjà été abordée à plusieurs reprises. Chose certaine, cette question a accablé votre prédécesseure et a engendré beaucoup de discussions dans les médias. Des gens de la gauche comme de la droite ont vivement dénoncé cette pratique. Même d'anciennes personnalités de grande renommée de CBC/Radio-Canada, comme Peter Mansbridge, se sont prononcées sur la question.

J'aimerais vous donner l'occasion de brièvement préciser votre point de vue à ce sujet. Vous engagez-vous à interdire les primes scandaleuses accordées aux cadres, qui ont fait les manchettes? Êtes-vous en mesure de défendre cette position aujourd'hui?

Mme Marie-Philippe Bouchard: Je respecte le conseil d'administration. Il a demandé qu'un rapport soit rédigé, et j'en tiendrai compte. Je consulterai le conseil d'administration, puis nous déciderons de ce que nous ferons.

Toutefois, à ce stade, je ne peux pas m'engager dans un sens ou dans l'autre. Je ne dispose pas de suffisamment d'informations sur l'orientation qui sera prise. C'est une chose de dire que l'on va interdire une pratique, mais que fait-on ensuite? Que fait-on avec les employés qui ont un contrat? Que fait-on pour assurer une rémunération équitable? J'ai besoin d'un plan avant de m'engager à faire quelque chose.

M. Jamil Jivani: Si je peux me permettre, je pense que les primes sont devenues un sujet d'actualité en grande partie parce que l'on pense que CBC/Radio-Canada ne rend pas suffisamment de comptes aux contribuables.

Tout à l'heure, vous avez dit que vous vouliez être plus près des préoccupations des gens et comprendre notre pays et ses habitants. J'espère que je ne vous apprends rien en disant que l'abordabilité, le remboursement d'une hypothèque, le paiement d'un loyer et l'achat de nourriture sont autant de sources de préoccupation pour bon nombre de gens au pays. Lorsqu'ils voient qu'une organisation qu'ils financent — une organisation dotée d'un milliard de dollars, subventionnée par les contribuables — distribue d'importantes primes alors que le nombre de téléspectateurs diminue et que les recettes publicitaires globales sont en baisse, ils sont nombreux à penser que CBC/Radio-Canada fait la sourde oreille, qu'elle ne rend pas de comptes sur ce qui se passe au sein de l'organisation et qu'elle est insensible à ce qui se passe dans notre pays, de façon générale.

C'est pourquoi je suis d'avis qu'il est juste de supposer que vous avez une opinion sur l'attribution de généreuses primes, malgré ce que vous venez de mentionner. Alors que vous entrez en fonction, il est normal que nous vous posions cette question: pensez-vous que ces primes sont justifiées et, en votre qualité de prochaine PDG de l'organisation, vous engagez-vous à éliminer ces pratiques?

Mme Marie-Philippe Bouchard: Pour revenir à votre question, je ne pense pas faire la sourde oreille. J'ai certainement très bien entendu toutes vos questions.

Cela fait partie des éléments sur lesquels je me pencherai au début de mon mandat. Cependant, j'ai besoin d'un plan. Je ne peux pas élaborer ce plan ou... il serait irresponsable de ma part de m'engager à modifier ce système d'une manière ou d'une autre sans disposer d'un plan sur la façon de procéder. J'ai besoin de ces renseignements. De plus, les gens de l'organisation et moi-même devons travailler ensemble en vue d'adopter un système qui nous conviendra tous.

M. Jamil Jivani: Comme vous le savez, votre prédécesseure, Mme Tait, a comparu devant notre comité à cinq reprises, je crois, cette année. L'une des inquiétudes que les Canadiens ont exprimées à propos de ce qu'elle a dit est qu'elle ne semblait pas comprendre à partir de quel moment ces primes devenaient absurdes.

Examinons quelques chiffres que j'ai sous les yeux. Les recettes publicitaires globales, incluant celles de la télévision et du numérique, ont chuté de 6,4 % entre 2023 et 2024. La part d'auditoire est passée de 7,6 % — lorsque Mme Tait entre en fonction — à 2,1 % aujourd'hui, aux heures de grande écoute. Une étude de Reuters révèle que de 2018 à 2022, la confiance envers CBC/Radio-Canada a chuté de 17 %.

Ces chiffres démontrent que l'organisation est aux prises avec de véritables défis. Elle peine réellement à établir des liens avec les Canadiens. Or, malgré cette réalité, d'importantes primes sont versées aux cadres. Voilà ce dont les Canadiens sont témoins.

Comprenez-vous pourquoi le contribuable moyen trouve cette situation absurde?

• (1800)

Mme Marie-Philippe Bouchard: Je ne peux pas me prononcer sur ces chiffres, car ils donnent un aperçu incomplet de la situation. C'est-à-dire qu'ils renvoient à un secteur d'activité de CBC/Radio-Canada...

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

Mme Marie-Philippe Bouchard: Il y a la radio. Il y a les services numériques. Ces indicateurs peuvent être évalués par rapport à une foule de services dont vous n'avez pas parlé. Ils...

M. Jamil Jivani: Ces chiffres sont tous du domaine public.

Mme Marie-Philippe Bouchard: ... représentent le rendement de la société dans son ensemble.

M. Jamil Jivani: Certains de ces chiffres sont tirés du rapport annuel de CBC/Radio-Canada.

Nous ne pouvons pas nous enfermer dans le déni et refuser de reconnaître que l'organisation est en difficulté et connaît un échec. Ces primes ont été un véritable élément déclencheur pour les contribuables.

La présidente: Je m'excuse, monsieur Jivani, mais votre temps est écoulé. Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole aux libéraux.

Madame Gainey, vous avez cinq minutes.

[Français]

Mme Anna Gainey: Merci, madame la présidente.

Je vous souhaite la bienvenue, madame Bouchard.

[Traduction]

Je suis ravie de faire votre connaissance. Je vous félicite de votre nomination. Merci de votre présence aujourd'hui.

[Français]

Comment avez-vous abordé le travail d'un conseil d'administration indépendant, comme à TV5, et comment cela influencera-t-il votre approche de la gouvernance de CBC/Radio-Canada?

Mme Marie-Philippe Bouchard: C'est une excellente question, car c'est tout un apprentissage de travailler avec un conseil d'administration quand on ne l'a jamais fait. Pour moi, cela a été un privilège de travailler avec le conseil d'administration de TV5 Québec Canada qui est, effectivement, un conseil indépendant. Ce dernier est constitué de membres nommés par différentes parties prenantes et de membres choisis par le conseil d'administration. C'est tout un équilibre.

La gestion appartient à la direction. Le conseil d'administration est là pour s'occuper des questions de stratégies. Il est aussi là pour conseiller la direction et être sensible à certaines réalités. Je pense que c'est vrai en radiodiffusion publique, en général, et je m'attends à développer une expérience similaire avec le président du conseil d'administration et les membres du conseil d'administration de CBC/Radio-Canada, soit un équilibre de discussions autour de stratégies, de la supervision de la gestion et de sa mise en œuvre, qui est la responsabilité de la direction.

[Traduction]

Mme Anna Gainey: Dans un autre ordre d'idées, notre comité a abordé à plusieurs reprises les défis que posent la désinformation et la mésinformation pour le secteur dans son ensemble. Nos enfants vont en ligne, et, dans ce contexte, un radiodiffuseur public est très important. Je crois sincèrement que les Canadiens font confiance à CBC/Radio-Canada. Je reprends le mot « primordial » que vous avez utilisé tout à l'heure. Il est primordial que nous protégions et renforçons CBC/Radio-Canada.

J'aimerais savoir ce que vous pensez de cette confiance et du rôle que vous pouvez jouer pour la renforcer, et pas seulement auprès de notre génération. Je suis mère de trois enfants et je pense à leur avenir et à la manière dont ils s'informeront.

Je suis curieuse de savoir ce que vous en pensez.

Mme Marie-Philippe Bouchard: J'ai parlé un peu plus tôt de la découvribilité. Cette question s'applique également aux nouvelles et aux différentes sources d'information et d'éducation dans les médias. Il est vraiment important que nous trouvions un moyen de nous rapprocher des jeunes et de veiller à ce qu'ils aient accès à leur culture et aux informations dont ils ont besoin au fur et à mesure qu'ils grandissent et qu'ils développent leurs habitudes de consommation des médias.

Cela concerne aussi les nouveaux arrivants au pays. Il faut qu'ils puissent s'intégrer dans notre société en ayant accès à des informations fiables. C'est l'un des principes fondamentaux d'un radiodiffuseur public et c'est certainement quelque chose qui sera au centre des stratégies que nous développerons.

Mme Anna Gainey: D'accord.

Comme vous l'avez dit plus tôt, nous sommes d'accord pour dire qu'il y a des défis à relever dans le secteur, et certainement des défis à relever à CBC/Radio-Canada. Quels sont les défis sur lesquels vous avez le plus hâte de vous pencher?

Mme Marie-Philippe Bouchard: Bien entendu, je m'efforcerais de veiller à ce que notre système soit transparent et à ce que les citoyens puissent avoir confiance dans notre administration et notre gestion des fonds publics, en particulier en ce qui concerne la rémunération. Il s'agira d'une priorité. Je n'essaierai pas de contourner cette question.

Comme je l'ai dit, je veux vraiment relancer nos informations locales. Il est temps de le faire. C'est important et urgent, car tant d'autres médias peinent à maintenir leur service.

Mon objectif n'est pas que CBC/Radio-Canada soit la seule voix. Il est important d'avoir accès à une diversité de voix et de sources d'information. Nous devons trouver le moyen non seulement de relancer nos services régionaux, mais aussi de soutenir d'autres radiodiffuseurs et médias régionaux et locaux.

• (1805)

Mme Anna Gainey: À TV5, vous avez travaillé en collaboration, je crois, avec APTN, l'ONF, CPAC et d'autres. Comment décririez-vous cette collaboration et ces relations? Qu'est-ce que cette expérience peut apporter aux nouvelles fonctions que vous assumez?

Mme Marie-Philippe Bouchard: Je pense que cette collaboration était nécessaire pour TV5 parce qu'elle était si petite. C'est aussi dans son ADN. Elle est le fruit d'un partenariat. De nombreux médias l'ont mise sur pied, se disant qu'ensemble, ils arriveraient mieux à fournir ce service de créneau.

Il y a beaucoup d'avantages à travailler ensemble. Il faut aussi laisser de côté son ego. Parfois, la cible est plus importante que la personne qui l'atteint.

Voilà ce que j'apporte à ce poste.

Mme Anna Gainey: Merci beaucoup.

La présidente: Merci, madame Gainey.

Puisque nous avons commencé la réunion à 16 h 42, il nous reste du temps pour une dernière série de questions.

Je vais commencer par M. Waugh.

Monsieur Waugh, vous avez cinq minutes.

M. Kevin Waugh (Saskatoon—Grasswood, PCC): Merci, madame la présidente.

Il est rafraîchissant d'avoir une Canadienne à la tête de CBC/Radio-Canada plutôt que quelqu'un qui vient de New York. Merci et félicitations.

C'est intéressant; vous êtes partie après 29 ans à CBC/Radio-Canada. Comme vous le savez, CBC/Radio-Canada n'est pas une organisation à but non lucratif. Elle reçoit un financement de 1,4 milliard de dollars, plus 400 millions de dollars en recettes publicitaires, et maintenant, grâce au projet de loi C-18, elle reçoit près de 100 millions de dollars supplémentaires par l'entremise de Google. Vous recevez beaucoup d'argent. CBC/Radio-Canada n'est pas une organisation à but non lucratif.

Pourquoi avez-vous décidé, lorsque vous avez quitté CBC/Radio-Canada, d'aller travailler pour une organisation à but non lucratif comme TV5 — je viens du secteur privé —, alors que CBC/Radio-Canada est l'organisation la plus convoitée?

Mme Marie-Philippe Bouchard: J'ai fait allusion à mon parcours à CBC/Radio-Canada. Mes années là-bas ont été une occasion incroyable de découvrir toutes sortes de domaines, de types d'emplois et de tâches différents, et d'équipes différentes. Lorsque le chasseur de têtes est venu frapper à ma porte il y a neuf ans, il m'a semblé que le poste de PDG d'une petite entreprise était fait pour moi. J'ai adoré ce mandat. Il m'a permis d'enrichir mon expérience. C'est pour cette raison que je suis partie.

M. Kevin Waugh: Le moment choisi pour le faire était intéressant, car CBC/Radio-Canada a vraiment abandonné la télévision et la radio lorsque vous êtes partie. Elle s'est davantage concentrée sur le numérique, domaine sur lequel votre poste était axé. Elle a investi des millions de dollars dans le numérique au cours des neuf dernières années. Elle s'est davantage concentrée sur le numérique que sur la télévision et la radio.

Que pensez-vous de cela? Avant de partir, vous étiez responsable des services numériques.

Mme Marie-Philippe Bouchard: C'est juste. Quand je suis partie, je m'occupais des services numériques. Je suis heureuse que CBC/Radio-Canada ait investi dans le numérique, parce que c'est là que se trouvent les Canadiens. Il est important que nous restions en phase avec les pratiques des Canadiens en matière de consommation des médias.

Cependant, je ne dirais pas qu'elle a délaissé la radio et la télévision. En tant qu'avidée consommatrice de radio, je peux vous dire que la programmation à laquelle j'ai accès, tant à la radio à prépondérance orale qu'à la radio musicale, est d'une aussi bonne qualité et d'une aussi grande richesse que lorsque je suis partie.

M. Kevin Waugh: Oui, mais ce n'est pas le cas pour la télévision.

Mme Marie-Philippe Bouchard: Eh bien, je ne suis pas d'accord avec vous pour ce qui est de Radio-Canada. Je ne regarde pas beaucoup CBC parce que j'ai été plongée dans la programmation française au cours des neuf dernières années. En tant que téléspectatrice, je peux vous dire que la programmation, que la richesse de la programmation, à la télévision de Radio-Canada, mais aussi sur tou.tv et d'autres services, est d'une grande qualité.

M. Kevin Waugh: Quels étaient les critères pour les primes lorsque vous étiez la PDG de TV5?

Il devait y avoir des critères à remplir pour toucher les primes. Personne ne quitte la société après 29 bonnes années pour un organisme sans but lucratif. Il doit y avoir une motivation.

Mme Marie-Philippe Bouchard: Je ne suis pas certaine de comprendre votre question.

M. Kevin Waugh: Lorsque vous étiez en poste, quels étaient les critères pour les primes?

Mme Marie-Philippe Bouchard: Des primes de qui parlez-vous?

M. Kevin Waugh: Aviez-vous intégré un régime de prime à TV5 lors de votre arrivée?

Mme Marie-Philippe Bouchard: À TV5, j'ai un salaire de base, et il y a un programme de rémunération variable. C'est la norme.

• (1810)

M. Kevin Waugh: Est-ce une chose sur laquelle vous continuerez d'avoir un mot à dire le 3 janvier, lorsque vous occuperez votre nouveau poste à CBC/Radio-Canada?

Est-ce quelque chose dont vous parlerez, lorsque vous passerez de TV5, un organisme sans but lucratif, à CBC/Radio-Canada?

Mme Marie-Philippe Bouchard: Je ne suis pas certaine de comprendre votre question. Je suis désolée. Je fais vraiment de mon mieux.

Qu'est-ce que TV5 a à voir avec la question?

M. Kevin Waugh: Je pense que les gens s'attardent aux primes. Vous l'avez entendu autour de la table. C'est un dossier chaud. Vous le saviez en venant ici. Vous avez visualisé le nouveau mandat de CBC/Radio-Canada. Vous en avez parlé pendant des semaines. Vous avez dû entendre le public parler de la structure des primes. C'est ce qui a contrarié la plupart des Canadiens.

Qu'en pensez-vous?

Mme Marie-Philippe Bouchard: Les discussions que nous avons eues au comité d'experts portaient vraiment sur le mandat et la gouvernance, et non sur les politiques internes en matière de rémunération.

M. Kevin Waugh: Comment allez-vous rétablir la confiance?

Vous avez parlé un peu de confiance.

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

M. Kevin Waugh: Comment allez-vous rétablir la confiance envers le radiodiffuseur public?

Vous l'avez vue s'effriter à l'échelle du pays. Comment allez-vous redonner confiance au grand public envers CBC/Radio-Canada?

Mme Marie-Philippe Bouchard: Puisque je parle avec mes collègues en Europe, je peux vous dire que tous les radiodiffuseurs publics considèrent que la confiance est au cœur de notre mission et de notre mandat.

Il y a actuellement différents courants de pensée dans le monde entier sur la question de la radiodiffusion publique. Ce n'est pas propre à CBC/Radio-Canada ou au Canada. Il est difficile pour tous les radiodiffuseurs publics de maintenir cette confiance et de la mériter, bien franchement. Il faut la gagner, et ne jamais la tenir pour acquise.

M. Kevin Waugh: Je vous remercie.

La présidente: Merci beaucoup.

Je vais donner la parole aux libéraux.

Monsieur Anthony Housefather, vous avez cinq minutes.

M. Anthony Housefather (Mont-Royal, Lib.): Merci, madame la présidente.

[Français]

Je vous remercie, madame Bouchard, d'être parmi nous ici, aujourd'hui. Nous sommes heureux de vous accueillir ici, au Comité.

Selon moi, il est essentiel de souligner l'importance du travail de CBC/Radio-Canada dans les communautés minoritaires linguistiques au Canada. Des gens disent qu'il serait possible de réduire tous les services anglophones et de garder les services francophones de qualité de Radio-Canada à l'extérieur du Québec.

Selon ce que je comprends, il y a un mélange de différents services. Par exemple, la CBC et la SRC pourraient faire appel à un caméraman ou à un journaliste, ou utiliser un camion, une caméra ailleurs au Canada.

Pourriez-vous nous expliquer cela

Mme Marie-Philippe Bouchard: Évidemment, je ne suis pas au courant de la façon dont les choses sont organisées depuis neuf ans, mais je sais comment cela fonctionnait avant, et je n'ai pas de raison de croire que cela s'est transformé fondamentalement pour créer des divisions complètement séparées.

Les services anglais et français sont hébergés dans un même édifice et ont beaucoup de ressources en commun. Effectivement, le fait qu'il y a un partage d'images, un partage de différentes sources d'information, cela permet à chaque rédaction de créer son information, que ce soit en ligne ou en ondes, à la radio ou à la télé. On le constate en ondes, et on serait choqué si c'était le contraire, si ce n'était pas le cas.

Bien sûr, c'est extrêmement imbriqué, et tous les services de soutien hors du Québec sont fournis par les services anglais, en fait. Sans ces services de soutien, il n'y a pas de service. Les services sont très intégrés.

M. Anthony Housefather: C'est ce que je comprends.

Quand je suis à l'extérieur du Québec et que je fais une entrevue, je remarque que les mêmes ressources sont utilisées par le réseau anglophone. La grande majorité des personnes qui regardent la CBC à l'extérieur du Québec sont anglophones, particulièrement dans certaines provinces.

Vous n'auriez certainement pas le même bail et n'auriez certainement pas les mêmes services à la disposition des francophones, sans qu'un service anglophone soit offert aussi.

[Traduction]

Je vais poursuivre.

Pour la communauté linguistique minoritaire — la communauté anglophone du Québec —, si vous deviez supprimer la diffusion anglaise de CBC, n'y aurait-il pas un énorme écart pour les Québécois anglophones? J'ai parcouru la province de Québec, et dans de nombreuses régions à l'extérieur de Montréal, CBC est la seule chaîne de nouvelles locales accessible à la communauté anglophone, que ce soit à la radio ou à la télévision.

• (1815)

Mme Marie-Philippe Bouchard: Je ne veux pas penser que CBC pourrait disparaître. De toute évidence, CBC News, au Québec et à Montréal, mène depuis longtemps des enquêtes, produit des reportages locaux dans la ville de Québec et fait tous les reportages sur l'aspect politique.

Encore une fois, j'ignore ce qui s'est passé au cours des neuf dernières années, mais je sais à quel point c'est essentiel pour la communauté anglophone.

M. Anthony Housefather: Par exemple, si je vais à New Carlisle, en Gaspésie, ou si je me rends sur la côte du Labrador, sur la Côte-Nord, ou même si je suis à Québec ou à Trois-Rivières, CBC est mon seul canal de nouvelles locales anglophones. Il n'y a pas de quotidien en anglais, ni d'autre station de radio ou de télévision locale qui me donne des nouvelles dans ma municipalité.

Pour moi, CBC/Radio-Canada est un service essentiel à l'échelle nationale. Vous occuperez un poste extrêmement important. Si vous pouviez me donner votre priorité absolue, quelle serait-elle?

Mme Marie-Philippe Bouchard: La priorité absolue est d'être près des Canadiens, de comprendre ce qui leur tient à cœur et fait battre leur cœur, et de nous assurer de remplir de manière responsable le mandat qui nous a été confié. Je sais que c'est une tâche colossale, mais c'est ce qui en résume l'essence. De nombreuses étapes et stratégies seront requises, mais c'est en gros de quoi il s'agit. C'est ce que nous devons faire.

La présidente: Il reste 30 secondes. C'est tout. Je vous remercie. Vous avez terminé juste à temps, monsieur Housefather.

M. Anthony Housefather: Je vous remercie.

La présidente: Je donne maintenant la parole à M. Martin Champoux.

Monsieur Champoux, vous avez deux minutes et demie.

[Français]

M. Martin Champoux: Merci, madame la présidente.

Madame Bouchard, tantôt, au cours de votre échange avec Mme Gainey, vous avez abordé la question de la responsabilité de CBC/Radio-Canada dans la protection et le développement même des services de nouvelles en région. Il n'était pas seulement question des services du diffuseur public, mais aussi des entreprises de nouvelles locales.

Je trouve cela très intéressant, parce qu'une idée avait été soulevée, dont nous n'avons pas très largement parlé, mais que je trouve excellente. Il s'agirait de permettre le partage des ressources, des infrastructures avec des petites entreprises de nouvelles en région, qui ont peu de moyens, notamment les radios et les télévisions communautaires, ou même des hebdomadaires, à la rigueur, qui n'ont pas les moyens de faire la transition numérique.

Êtes-vous d'avis que, effectivement, CBC/Radio-Canada pourrait partager des ressources, des infrastructures pour permettre à ces petits médias d'information essentiels de couvrir l'actualité régionale?

Croyez-vous que ce serait une partie du rôle que vous pourriez jouer, en tant que diffuseur public?

Mme Marie-Philippe Bouchard: Le défi que j'y vois, c'est qu'il faut penser de façon globale. Il faut penser à l'intérêt de la communauté dans sa globalité et assurer la diversité des voix.

Par la suite, il faut se demander quelle solution répondra aux besoins de chaque type d'organisme médiatique qui en arrache, en ce moment.

Il est possible qu'une seule solution ne soit pas la bonne pour tout le monde.

S'agit-il d'infrastructures numériques qui peuvent être mises en commun? S'agit-il d'autres types de ressources qui peuvent être partagées? Ces médias ont-ils besoin de visibilité?

Vous savez, le problème est souvent que les médias souhaitent leur indépendance. Ils veulent avoir leur voix, mais ils manquent d'accès aux auditoires pour pouvoir mettre en valeur leurs produits et générer des revenus.

CBC/Radio-Canada peut peut-être jouer pour soutenir les modèles d'affaires.

M. Martin Champoux: Ce que disait M. Housefather, il y a quelques minutes, à propos de CBC au Québec, au service des Québécois anglophones, c'est aussi vrai pour les francophones hors Québec. Les médias qui desservent ces populations, qui ne sont pas le diffuseur public, sont encore plus fragilisés par la situation actuelle que ne le sont les médias qui sont dans un marché de langue officielle majoritaire.

Le rôle du diffuseur public pourrait très naturellement devenir un soutien essentiel à ces petits médias. Il contribuerait donc à remplir le rôle de CBC/Radio-Canada afin de couvrir l'actualité régionale.

[Traduction]

La présidente: Il vous reste 30 secondes, monsieur Champoux.

[Français]

M. Martin Champoux: Je vais vous poser rapidement une dernière question.

Seriez-vous en faveur de l'abolition graduelle de la publicité, à tout le moins dans les émissions d'information et d'affaires publiques, et d'une augmentation du financement public de CBC/Radio-Canada?

Pensez-vous que c'est la solution vers laquelle on devrait aller?

Mme Marie-Philippe Bouchard: En ce qui concerne la publicité, et je parle particulièrement du marché québécois, je voudrais qu'on se rappelle que ce marché est petit et fragile et qu'une création publicitaire originale dépend des médias pour la diffuser et la distribuer.

Si on retire la Société Radio-Canada de l'équation d'un marché publicitaire québécois francophone, ne va-t-on pas se retrouver dans une situation qu'on a connue il y a bien des décennies, alors que la publicité à laquelle on était exposé était nécessairement trébuchée, adaptée et ne reflétait pas du tout la culture?

Il y a quelque chose dans le message publicitaire qui heurte les gens, parce que...

• (1820)

[Traduction]

La présidente: Merci, madame Bouchard.

Je cède maintenant la parole à Mme Niki Ashton pour deux minutes et demie.

Mme Niki Ashton: Merci.

Nous savons que la suppression du financement de CBC/Radio-Canada aura des conséquences désastreuses pour les francophones de tout le pays, pour les habitants du Nord, pour les Canadiens des régions rurales et pour les communautés autochtones. CBC/Radio-Canada est souvent le seul diffuseur de nouvelles prêt à présenter le point de vue de ces communautés — de nos communautés.

On a vu comment la menace de compressions par les libéraux a entraîné des pertes d'emplois à CBC/Radio-Canada, à un point tel que la main-d'œuvre est plus près de ce qu'elle était à l'époque de M. Harper. Qu'advierait-il si les libéraux ou les conservateurs faisaient plus de compressions, eux qui sont disposés à le faire? Quel serait l'effet pour ces communautés qui dépendent de CBC et de Radio-Canada?

Mme Marie-Philippe Bouchard: Toute suppression du financement se traduit par une diminution des services. Il y a une limite aux gains d'efficacité que l'on peut générer. S'il y a une réduction importante du financement, il y aura nécessairement un effet. C'est inévitable, surtout dans le marché actuel, où les revenus commerciaux sont si difficiles à obtenir. Toute réduction budgétaire aura une incidence directe sur les emplois et les services.

Mme Niki Ashton: Je voulais simplement terminer en remerciant madame Bouchard d'être venue à notre comité, même avant le début de son mandat.

Comme je l'ai dit, de toute évidence, notre comité se soucie profondément de l'avenir de CBC/Radio-Canada. Je pense que la plupart des Canadiens veulent que le radiodiffuseur soit plus fort, mais aussi qu'il rende des comptes, qu'il ne distribue pas de primes aux dirigeants tout en supprimant des emplois, qu'il investisse dans la radiodiffusion locale et régionale au sein de nos collectivités, et qu'il envisage d'investir dans les déserts médiatiques, comme il y en a tant qui se créent au pays. Nous espérons qu'au cours de votre mandat, vous tournerez la page et apporterez...

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

Mme Niki Ashton: ... ces priorités à l'avant-plan, parce qu'en fin de compte, les Canadiens méritent que CBC et Radio-Canada soient fortes.

Merci beaucoup.

La présidente: Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole aux conservateurs.

Monsieur Kurek, je crois comprendre que vous partagez votre temps avec M. Godin. Est-ce exact?

M. Damien Kurek: Oui.

La présidente: Vous partagez cinq minutes au total, je vous prie.

M. Damien Kurek: Merci beaucoup, madame la présidente.

C'est intéressant. Vous avez 29 ans d'expérience à CBC/Radio-Canada. Vous avez passé neuf ans dans le secteur privé à travailler pour un organisme sans but lucratif, et vous revenez maintenant, après avoir participé à ce comité d'experts avec la ministre sur le

mandat de renouvellement. Vous avez mentionné quelques éléments à ce sujet, mais vous avez dit que le rapport sera remis à la ministre.

Vous avez dit à quelques reprises que vous voulez entendre l'histoire canadienne et savoir ce que les Canadiens ont à dire au sujet de CBC/Radio-Canada. Je vais donc revenir à la question des primes, parce que c'est là que de nombreux Canadiens voient un écart énorme entre les 18 millions de dollars versés aux cadres et aux gestionnaires et les défis auxquels les Canadiens sont confrontés; ils constatent simplement un écart énorme.

Je pense que ma question... J'aimerais vraiment bien comprendre, parce que c'est une affaire de confiance. Il faut s'assurer que les Canadiens peuvent, en fait, faire confiance aux dirigeants de CBC/Radio-Canada. C'est une organisation pour laquelle ils paient en grande partie d'une façon ou d'une autre grâce à une subvention de 1,4 milliard de dollars, et ils doivent avoir l'assurance que cet argent ne servira pas à verser des primes aux dirigeants dans des tours de bureaux du centre-ville, ce qui a très peu à voir avec le fait de raconter l'histoire canadienne.

Encore une fois, je tiens à bien comprendre. Vous avez parlé de revoir la structure des primes. Des députés vous disent — et pas seulement les conservateurs, même si nos solutions sont peut-être un peu différentes — que les primes doivent être chose du passé à CBC/Radio-Canada, certainement dans leur structure actuelle.

Pouvez-vous vous engager à le faire devant le Comité?

• (1825)

Mme Marie-Philippe Bouchard: Madame la présidente, je remercie la députée de m'avoir invitée à prendre un engagement.

Je m'engage à étudier la question très sérieusement. Je n'y suis pas insensible. J'ai aussi besoin d'un plan pour m'assurer que tous les employés sont rémunérés équitablement, qu'il y a un système transparent, juste et non arbitraire, qui ne change pas les conditions de service ou d'emploi à mi-parcours sans explication ni politique.

C'est tout ce que je peux m'engager à faire: étudier la question avec les conseils d'experts et du conseil d'administration, afin de proposer quelque chose qui sera digne de confiance à l'intérieur et à l'extérieur de la société.

La présidente: Je vous remercie.

Vous disposez maintenant de deux minutes, monsieur Godin.

[Français]

M. Joël Godin: Merci, madame la présidente.

Madame Bouchard, vous comprendrez que, en tant qu'élu, il nous est assez difficile de défendre des primes de 18 millions de dollars quand les gens font la file dans les banques alimentaires. C'est vraiment difficile à défendre.

Dans un autre ordre d'idée, j'aimerais entendre votre opinion sur ce qui suit. Il y a de la désinformation: les gens disent que si jamais un gouvernement conservateur entrait au pouvoir — c'est ce qu'indiquent les sondages, par contre, on ne connaît pas l'avenir —, la Société Radio-Canada cesserait d'exister. On a entendu des députés dire qu'ils sont présentement mal servis.

Ne pensez-vous pas que, si vous analysez la situation avec votre conseil d'administration et que vous mettez un plan au point, on pourrait offrir une meilleure tribune pour les francophones partout au Canada avec la SRC?

Mme Marie-Philippe Bouchard: C'est une question un peu théorique.

J'hérite d'un mandat législatif qui s'appelle la Loi sur la radiodiffusion, devenue maintenant la Loi sur la diffusion continue en ligne. Ce mandat prévoit un service qui répond aux besoins des Canadiens dans les deux langues officielles et dans les langues autochtones.

Alors, tant que le Parlement n'aura pas modifié ce mandat, je ne peux pas vraiment vous dire ce qu'il serait possible ou non de faire.

M. Joël Godin: Vous comprenez que le besoin des Canadiens, lorsque les Canadiens anglais ne sont pas à l'écoute parce qu'on est dans un environnement anglophone en Amérique du Nord...

[Traduction]

La présidente: Je suis désolée, mais le temps est écoulé, monsieur Godin. C'est ce qui arrive lorsque vous essayez de partager votre temps. Il y a toujours quelqu'un qui dépasse le temps.

Je vous remercie. Je vais maintenant passer à la dernière question, qui sera posée par les libéraux.

Madame Lattanzio, vous avez cinq minutes, je vous prie.

Mme Patricia Lattanzio: Merci, madame la présidente. Je remercie Mme Bouchard d'avoir été patiente et d'avoir répondu à toutes nos questions aujourd'hui. Il nous en reste deux ou trois autres à poser.

En ce qui concerne les employés, comment aborderiez-vous le dialogue avec ceux de CBC/Radio-Canada pour vous assurer que leurs voix sont entendues et que votre style décisionnel reflète et intègre les meilleures idées de l'ensemble de l'organisation?

Mme Marie-Philippe Bouchard: Je pense que j'ai une longueur d'avance à ce chapitre par rapport à certains de mes prédécesseurs, parce que je connais déjà la société et la structure, et que je sais qui fait quoi. Je ne connais pas nécessairement les gens qui y travaillent aujourd'hui, mais j'ai l'intention de voyager pas mal et d'être disponible pour parler aux employés de tous les échelons.

Évidemment, je veux aussi parler à l'équipe de la haute direction, et entendre les syndicats et des idées sur toutes sortes de situations. C'est une organisation vraiment incroyable. Il y a tellement de gens brillants qui y travaillent et qui ont une expérience incroyable. Je pense que nous avons beaucoup à gagner à les écouter.

Mme Patricia Lattanzio: Quand vous pensez aux défis auxquels fait face aujourd'hui l'ensemble du secteur de l'information et des médias, que pensez-vous de la place de CBC/Radio-Canada dans le marché? Plus précisément, que pensez-vous de l'idée qu'elle soit compétitive par rapport aux autres? Est-ce quelque chose que vous devriez chercher à faire ou non?

• (1830)

Mme Marie-Philippe Bouchard: Si vous êtes journaliste, votre vie est dédiée aux nouvelles de dernière heure. Il faut être le premier à sortir la nouvelle ou l'enquête. Une concurrence naturelle règne dans le travail d'un journaliste, mais cela ne veut pas dire que les entreprises doivent se battre les unes contre les autres. Les entreprises elles-mêmes peuvent aborder le marché d'une manière plus bénéfique pour l'ensemble de la communauté.

La concurrence ne doit pas nécessairement se jouer du côté des affaires, mais elle s'exerce naturellement du côté des histoires. C'est alors que le public en profite le plus, parce que les journalistes

sortent des nouvelles. Ils mettent en lumière de nouvelles informations, et les gens sont mieux informés.

Mme Patricia Lattanzio: Nous avons tous constaté qu'aujourd'hui, les gens obtiennent leurs nouvelles différemment que dans le passé. Selon vous, quelle incidence cette tendance a-t-elle eue sur la perception des sources d'information traditionnelles?

Mme Marie-Philippe Bouchard: C'est la situation dans laquelle nous nous trouvons en tant qu'organisations médiatiques.

Il y a encore des gens qui écoutent les nouvelles traditionnelles. Ces gens sont très attachés à ce service, et nous ne pouvons pas faire fi de leurs besoins. En même temps, il y a toutes sortes de gens qui s'informent sur Facebook et d'autres médias sociaux. C'est un grand défi, parce que nous devons être là où les gens consomment leurs nouvelles.

Ainsi, tous les médias — et c'est vrai pour TV5 — ont dû étirer leurs ressources pour maintenir le service, parce qu'il y a encore un auditoire loyal. Ensuite, nous devons élargir le service, mais il y a une limite à nos ressources, de sorte que nous devons être très efficaces. Nous devons trouver de nouvelles façons de faire. Nous devons réfléchir à la manière dont nous pouvons collaborer les uns avec les autres, aux infrastructures que nous pouvons mettre en commun et aux ressources que nous pouvons partager afin de répondre à tous ces besoins et d'être pertinents pour toutes les générations.

La présidente: Il vous reste 11 secondes.

Mme Patricia Lattanzio: Selon vous, quels facteurs détermineront si les gens continueront ou non de faire confiance à CBC/Radio-Canada?

Mme Marie-Philippe Bouchard: Les facteurs sont la présence de la société, ses normes et sa capacité à les respecter, mais aussi ses capacités d'écoute. C'est ce pour quoi j'aimerais que la société soit connue, non seulement pour son microphone ou sa capacité de publication, mais aussi pour sa grande capacité d'écoute.

Mme Patricia Lattanzio: Merci beaucoup. Je vous souhaite bonne chance.

Mme Marie-Philippe Bouchard: Merci.

La présidente: Merci beaucoup.

Maintenant, monsieur Champoux, je pense que vous avez quelque chose à dire.

[Français]

M. Martin Champoux: Merci, madame la présidente.

En fait, j'aimerais permettre à notre greffière de travailler sans pression induite.

Une réunion supplémentaire est proposée au calendrier et se tiendrait le lundi 2 décembre. Ce serait une réunion, comme on l'a fait cette semaine, en après-midi, pour traiter du rapport qu'on étudie actuellement, mais aussi de notre étude sur la liberté d'expression.

La rencontre est prévue de 15 h 30 à 17 h 30. Je voulais m'assurer que notre greffière avait en main tous les outils et toutes les informations nécessaires, et qu'elle avait le soutien dont elle a besoin pour convoquer les témoins ou s'il y avait des questions par rapport à la réunion de lundi.

Je voulais qu'on règle cela aujourd'hui.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Madame la greffière, je vous prie de répondre à la question. Elle porte sur les ressources nécessaires pour cette réunion. Nous ne savons pas si nous avons ce qu'il faut pour tenir la réunion de lundi après-midi.

Nous n'avons pas eu de réponse. Imaginons que nous les aurons et que nous tiendrons cette réunion. Voulez-vous répondre à la question? Est-ce tout ce dont vous avez besoin? Avez-vous besoin d'aide pour convoquer des témoins dans l'étude sur la liberté d'expression, ou si tout est beau?

La greffière du Comité (Mme Danielle Widmer): Comme toujours, j'aime recevoir les noms de témoins supplémentaires. C'est toujours très apprécié. Certains sont arrivés au compte-gouttes, mais il est toujours préférable d'en avoir plus pour aider à assurer la présence de ces témoins.

On a demandé des ressources supplémentaires pour lundi, de 15 h 30 à 17 h 30.

• (1835)

La présidente: Y aura-t-il du café?

Des voix: Ha, ha!

La greffière: Idéalement, ce sera avec du café. Nous attendons la confirmation de tous les services disponibles pour cette réunion du lundi 2 décembre, de 15 h 30 à 17 h 30, en plus de la réunion du lundi, de 11 à 14 heures.

La présidente: C'est à ce moment-là que nous recevrons les trois témoins experts de CBC/Radio-Canada demandés par la motion. Si

nous terminons ce dossier lundi matin, les analystes pourront rédiger un rapport pour que nous nous préparions à le déposer à la Chambre dans le temps qui nous est imparti.

M. Damien Kurek: Il n'y a pas de pression.

La présidente: Il n'y a pas de pression. Ces gens sont formidables. Ils peuvent le faire. Ils peuvent y arriver dans leur sommeil. Ils sont doués, et ils sont assez sûrs de pouvoir le terminer. Je ne pense pas que ce sera un énorme rapport.

Nous devons nous en occuper, puis nous voulons que M. Champoux termine son étude sur la liberté d'expression parce que nous ne savons pas quand la Chambre ajournera ses travaux.

Est-ce que cela vous convient? Oui, c'est bien.

Comme il n'y a pas d'autres...

M. Martin Champoux: [Inaudible]

La présidente: J'allais la remercier, monsieur Champoux.

J'aimerais remercier Mme Bouchard d'être venue et d'avoir été extraordinairement patiente pendant que nous faisons cette petite transition vers une motion et un vote, et ainsi de suite. Merci beaucoup. Il est difficile pour vous de comparaître devant nous lorsque vous n'avez pas vraiment de plan et que vous n'êtes pas encore en poste, de sorte que vous ne savez pas où se trouvent les toilettes. Merci beaucoup d'être venue.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>